

# **Rapport d'activités 1999**

**CFDD/1999RA**



Le 15 février 2000, l'assemblée générale du CFDD a approuvé le présent rapport annuel en exécution de l'art. 11, § 5 de la loi du 5 mai 1997 sur la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable.

## Table des Matières

Avant-propos.....	3
1. Objectif et structure du CFDD .....	5
1.1. Mission.....	5
1.2. Tâches .....	5
1.3. Composition.....	6
1.4. Fonctionnement interne .....	7
2. Rapport d'activités .....	8
2.1. Avis .....	8
2.2. Journées d'étude .....	11
2.3. Enquête "base sociale".....	13
2.4. Site web et bulletin d'information.....	14
2.5. Assemblées générales .....	15
2.6. Groupes de travail .....	18
2.7. Représentation externe .....	20
2.8. Secrétariat .....	21
3. Rapport financier .....	22
Annexes .....	24
Annexe 1. Présences lors des Assemblées Générales.....	24
Annexe 2. Nombre de réunions et de participants aux groupes de travail.....	31
Annexe 3. Liste des avis 1999 .....	35
Annexe 4. Réunions externes.....	36



## Avant-propos

Au niveau fédéral, 1999 peut être considérée comme une année charnière en matière de développement durable. La crise de la dioxine a causé beaucoup de soucis, mais a également fait office de catalyseur. On a pris conscience du fait qu'une approche politique intégrée, tenant compte des aspects économiques, sociaux et écologiques d'un problème offre les meilleures garanties pour un développement durable de la société.

Notre pays dispose d'un excellent instrument, et même d'un instrument unique à beaucoup d'égards, si l'on compare avec les pays voisins, pour mener la politique dans le sens du développement durable : il s'agit de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. L'an dernier, des étapes importantes ont été franchies pour mettre en œuvre cette loi. Le premier rapport fédéral sur le développement durable du Bureau fédéral du Plan a été publié. Ce document constitue un ouvrage de référence plaçant les preneurs de décisions devant les défis sociaux et politiques auxquels nous sommes confrontés, et en même temps devant des choix à faire. La Commission Interdépartementale du Développement Durable, qui doit contribuer à une meilleure intégration horizontale et verticale de la politique gouvernementale, et qui est responsable du plan fédéral du développement durable, a publié son premier rapport annuel.

Il convient également de souligner que l'accord de gouvernement fédéral place le développement durable parmi ses objectifs importants. Les ministres responsables du CFDD au sein du gouvernement, le secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement Durable O. Deleuze, le ministre de l'Economie et de la Recherche Scientifique R. Demotte et le secrétaire d'Etat à la Coopération au développement E. Boutmans, ont fait comprendre entre-temps qu'ils attachent de l'importance à une collaboration avec le CFDD. Ils ont pris l'initiative de venir expliquer leur vision du développement durable dans leurs domaines politiques respectifs à l'assemblée générale du Conseil. Je ne peux dès lors que formuler l'espoir que le développement durable constituera un objectif politique important pour tous les membres du gouvernement. La mesure dans laquelle il sera tenu compte des avis du CFDD constitue un indicateur important de la façon dont le gouvernement envisage la promotion du développement durable et la participation de la population. Cela vaut également pour les décisions que le gouvernement prendra cette année en ce qui concerne le plan fédéral de développement durable.

Le CFDD a connu l'an dernier un degré d'activité croissant, ce qui ressort clairement du nombre croissant d'avis et de la participation accrue des membres. En 1999, le Conseil a formulé 15 avis, pour 5 seulement l'année précédente. Onze demandes d'avis émanaient des autorités, 10 ayant trait aux normes de produits et une à un accord multilatéral sur l'investissement. Le Conseil a adopté une attitude pro-active et a formulé, de sa propre initiative, 4 avis sur des thèmes importants tels que la mise en œuvre en Belgique de la Convention en matière de diversité biologique, un mémorandum au nouveau gouvernement, les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto et la fiscalité dans le cadre de la politique climatique. Ce dernier avis était moins novateur au niveau du contenu mais davantage pour le large consensus qu'il a entraîné entre les membres du Conseil à propos de cette thématique. Deux avis sur trois ont d'ailleurs été approuvés par le biais du consensus. Sinon, une contribution a pour le moins été fournie pour rapprocher les points de vue.

L'augmentation significative de la participation des membres à l'assemblée générale et aux groupes de travail ressort des chiffres suivants. En 1999, 32 membres en moyenne ont pris part à l'assemblée générale, pour 23 en 1998. C'est surtout la participation des membres ayant voix délibérative qui a considérablement augmenté. Il est important de signaler que le Conseil est parvenu, pour le 31 décembre, à atteindre la représentation équilibrée entre hommes et femmes prescrite par la loi. L'an dernier, 7 groupes de travail étaient actifs au sein du Conseil, parmi lesquels le nouveau groupe de travail sur les normes de produits. Ces groupes ont organisé au total 59 réunions - alors qu'il n'y en a eu que 43 en 1998 -, avec 627 participants,



soit une augmentation de 50%. La présence moyenne est également passée de 9,5 participants à 10,6.

L'année dernière, le Conseil a organisé deux activités de forum. Dans le cadre du symposium sur la politique de produits intégrée comme stratégie pour une production et une consommation durables (130 participants), il a été souligné que la Belgique devrait s'atteler d'urgence à mettre en œuvre une politique de produits intégrée. Lors du séminaire sur la recherche scientifique en développement durable et les organisations de la société civile (60 participants), l'importance d'une bonne communication entre scientifiques a été soulignée.

Pour un conseil consultatif tel que le CFDD, il est important d'être présent dans le débat public. C'est dans ce cadre qu'a été lancée l'an dernier la publication de CFDD Info, un bulletin d'information dont 2 numéros ont paru, et qui informe des initiatives et produits du Conseil. En outre, le site internet du Conseil a également été renouvelé. On a consciemment opté pour une structure claire, une mise en page sobre et une technologie simple favorisant l'accessibilité du site.

Le Conseil a également fait mener une enquête sur la perception du développement durable dans notre pays. Il ressort des résultats qu'il existe au sein de la population une assise certaine du développement durable. Une grande préoccupation est présente en ce qui concerne les questions environnementales et la problématique de la coopération au développement. Les citoyens semblent également disposés à changer leurs comportements. On peut conclure de l'enquête qu'une politique d'encadrement en la matière est nécessaire. De même, une meilleure diffusion des connaissances reste souhaitable.

Le Conseil espère que ses activités et celles des membres pourront contribuer à tout cela. Nous ne pourrons faire que progresser si tous les membres effectuent une auto-analyse critique de leur position en tant qu'organisation ou institution par rapport au développement durable. Les questions importantes ici sont de savoir si le développement durable a été intégré dans la mission et les plans d'action. En outre, les autorités se voient également attribuer un rôle important. Elles doivent non seulement définir une politique en matière de développement durable, mais également gagner la confiance du citoyen. Selon l'enquête mentionnée ci-dessus, ce dernier point semble être un point délicat. La confiance amoindrie du citoyen doit être rétablie. Une bonne communication et le renforcement de la participation des citoyens au processus politique, entre autres via les organisations sociales et économiques et par le biais de forums de type '*multistakeholder*' tels que le CFDD, constituent des atouts importants. Ils augmentent la confiance entre les autorités et la société civile et assurent également l'apport de nouvelles idées pour la politique. Ce n'est pas un hasard si, dans les cinq accords de la Conférence de Rio (1992) et dans le Plan d'Action 21, il est renvoyé dans tous les chapitres à l'importance de la participation pour réaliser un développement durable.

J'espère que le présent rapport annuel donnera au lecteur une bonne idée des objectifs et des activités du CFDD et qu'il contribuera ainsi à mieux faire connaître notre travail. Je remercie les membres du Bureau, l'Assemblée Générale, les présidents et collaborateurs des groupes de travail et le personnel du secrétariat pour leur enthousiasme et leur collaboration.

Theo  
Président .

Rombouts,



# 1. Objectif et structure du CFDD

## 1.1. Mission

Le Conseil Fédéral du Développement Durable a été créé par la loi du 5 mai 1997 sur la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable, en tant que successeur du Conseil National du Développement Durable. Cette loi vise une meilleure organisation et coordination de la politique fédérale en matière de développement durable, d'une part en contribuant à la création de capacités au niveau du gouvernement et de l'administration, et d'autre part par le renforcement du fonctionnement du CFDD en tant qu'organe consultatif.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, est à l'origine de la création du Conseil. Dans les cinq conventions de Rio (la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, le Plan d'Action 21, la Déclaration concernant la gestion et la sauvegarde des forêts, la Convention cadre en matière de changement climatique et enfin la Convention en matière de biodiversité), les auteurs soulignent l'importance de la participation des acteurs sociaux. Tous les chapitres du Plan d'Action 21 parlent de cette nécessité. Dix chapitres sont intégralement dédiés au renforcement du rôle des groupes sociaux et dans le chapitre 38, il est recommandé de mettre en place des structures de coordination nationales pour permettre la mise en œuvre de stratégies et de mesures de développement durable.

En résumé, la mission du Conseil est de donner des avis, et d'être un forum de concertation des organisations sociales et des pouvoirs publics, dans le but de promouvoir l'intégration d'un développement durable dans le processus décisionnel de la politique fédérale, et de contribuer à l'élargissement de l'assise sociale du développement durable.

## 1.2. Tâches

Le CFDD est l'un des trois piliers prévus par la loi du 5 mai 1997 sur le développement durable pour soutenir la politique fédérale en matière de développement durable. Le premier pilier assure une 'structure décisionnelle' spécifique dans laquelle les autorités fédérales, les communautés et les régions sont impliquées. Il s'agit en l'occurrence de la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD), qui a pour mission de stimuler l'attention au développement durable dans la politique des divers départements et de coordonner les travaux d'élaboration d'un plan fédéral quadriennal pour le développement durable. Le deuxième pilier fonctionne en tant que 'moteur structurel'. Il s'agit du Bureau fédéral du plan (BFP), qui dresse un rapport fédéral sur le développement durable tous les deux ans et contribue à l'établissement du plan. Le troisième pilier est une 'structure de concertation sociale' en matière de développement durable: il s'agit en l'occurrence du CFDD.

Outre la formulation d'un avis motivé sur le plan fédéral, le Conseil s'est encore vu attribuer quatre tâches par le législateur (loi du 5 mai 1997, art. 11, § 1):

- "a) formuler des avis concernant toutes les mesures relatives à la politique fédérale en matière de développement durable, prises ou envisagées par les autorités fédérales, et plus particulièrement en exécution des engagements internationaux de la Belgique;
- b) être un forum dans lequel des idées peuvent être échangées concernant le développement durable;
- c) proposer des recherches dans tous les domaines ayant un lien avec le développement durable;



d) susciter la collaboration la plus large possible de la part des organisations publiques et civiles ainsi que du citoyen, afin de réaliser ces objectifs."

Le Conseil exerce les tâches susmentionnées de sa propre initiative ou à la demande des Ministres ou Secrétaires d'Etat, de la Chambre des Représentants ou du Sénat. Le Conseil formule ses avis dans les trois mois de la demande qu'il a reçue. En cas d'extrême urgence, le demandeur peut fixer un délai plus court. Le délai en question ne pourra cependant être inférieur à deux semaines.

Dans le cadre de sa tâche de forum, le Conseil encourage la discussion sur le développement durable, notamment par l'organisation de symposiums et de séminaires. Ceux-ci permettent à des experts, des représentants des autorités et des organisations sociales ainsi qu'au public d'exposer des points de vue et d'entretenir le dialogue. Par la suite, le Conseil utilise les résultats de ces échanges dans l'élaboration de ses avis.

Dans un souci de sensibiliser les organisations et les citoyens au développement durable, le Conseil a commencé cette année la publication d'un bulletin d'information appelé CFDD-Info. Par ailleurs, le site Internet a été complètement renouvelé. Le Conseil a également décidé de faire effectuer tous les trois ans une enquête sur l'assise sociale du développement durable dans notre pays. Les résultats de la première enquête ont été publiés cette année.

En résumé, l'on peut dire que le Conseil a une fonction d'avis, de forum et de sensibilisation.

### 1.3. Composition

Aux termes de la loi sur le développement durable (art. 12, § 1), le CFDD se compose de:

- a. un président d'honneur: S.A.R. le Prince Philippe,
- b. un président,
- c. trois vice-présidents,
- d. six membres d'ONG pour la protection de l'environnement,
- e. six membres d'ONG pour la coopération au développement,
- f. deux membres d'ONG de défense des intérêts des consommateurs,
- g. six membres d'organisations des travailleurs,
- h. six membres d'organisations patronales,
- i. deux membres des producteurs d'énergie,
- j. six membres des milieux scientifiques,
- k. un représentant de chaque Secrétaire d'Etat ou Ministre fédéral,
- l. un représentant de chaque Région et de chaque Communauté.

Tous les membres, à l'exception des catégories k et l (représentants des autorités), sont nommés par le Roi, sur proposition du gouvernement, pour un mandat renouvelable de 4 ans.

Le Conseil a encore décidé d'inviter un certain nombre de personnes en qualité d'observateurs:

- un représentant des conseils suivants compétents pour les questions environnementales et socio-économiques (Règlement d'ordre intérieur, art. 2, § 2):
  - Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen,
  - Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable,
  - Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale,
  - Conseil économique et social pour la Région de Bruxelles-Capitale,
  - Conseil Central de l'Economie,
  - Sociaal-economische Raad van Vlaanderen,
  - Conseil économique et social de la Région wallonne,
  - Comité national de l'Energie;
- quatre conseillers scientifiques (R.O.I., art. 13, § 1);
- un représentant du Bureau fédéral du plan (décision de l'assemblée générale du 29 mai 1998).



Au total, le Conseil compte septante-quatre membres, dont trente-huit sont des représentants autorisés à prendre part aux votes (catégories b à j inclus). Ceux-ci sont choisis par le gouvernement sur une liste double proposée par leurs organisations représentatives. Vous trouverez à l'annexe 1 la composition du CFDD au 31 décembre 1999.

De composition large donc, le CFDD est parfois décrit comme étant un forum « *multistakeholder* ». Des représentants tant des partenaires sociaux traditionnels, des organisations non gouvernementales que du monde scientifique font partie du Conseil, de même que des représentants du secteur public et des experts qui participent aux réunions sans droit de vote. La présence d'organisations ayant des compétences en matière économique, sociale et écologique favorise une approche intégrée des sujets à propos desquels le Conseil formule des avis.

#### **1.4. Fonctionnement interne**

Les lignes de force de l'organisation et le fonctionnement du CFDD ont été fixés dans le règlement d'ordre intérieur. Celui-ci a été fixé par l'Arrêté Royal du 10 août 1998 (publié au Moniteur Belge du 23 septembre 1998). L'assemblée générale est compétente pour tous les aspects du fonctionnement relatifs au contenu. Par ailleurs, le président, les vice-présidents, le Bureau, les groupes de travail permanents et le secrétariat ont chacun leur propre rôle à jouer.

L'assemblée générale, dans laquelle sont représentés tous les membres avec et sans droit de vote, se réunit en moyenne cinq fois par an. L'assemblée du conseil approuve les avis, décide de l'organisation d'activités de forum, prend la décision finale concernant le rapport annuel, le rapport financier, le budget et le programme des groupes de travail. Les rapports sont publics.

Le bureau est constitué du président d'honneur (dont le représentant assiste aux réunions), du président, des vice-présidents; d'un représentant de chacun des groupes suivants: les ONG pour la protection de l'environnement, les ONG pour la coopération au développement, les organisations de travailleurs et d'employeurs et des secrétaires permanents. Le bureau se charge entre autres de la préparation et du suivi de l'assemblée générale, de la transmission des projets d'avis des groupes de travail à l'assemblée générale, de la présentation à cette assemblée du rapport annuel et du rapport financier pour approbation, de la sélection du personnel, de la prise de décisions pratiques importantes et de la direction du secrétariat. Le bureau se réunit chaque mois.

Les groupes de travail permanents préparent les avis et les activités de forum sur leur terrain. Il y a sept groupes de travail: Biodiversité et forêts, Energie et climat, Plan fédéral, Relations internationales, Normes de produits, Aspects socio-économiques du développement durable et Recherche scientifique développement durable. Ces groupes de travail sont constitués de membres du conseil ou de suppléants et d'experts désignés par eux. Les groupes de travail peuvent inviter en permanence des fonctionnaires et d'autres experts. L'assemblée générale désigne les présidents des groupes de travail, sur proposition du bureau. Les groupes de travail préparent les avis de façon approfondie, de sorte que l'assemblée générale ne doive plus que régler quelques points difficiles. Chaque groupe de travail est secondé par au moins un membre du personnel du secrétariat.



## 2. Rapport d'activités

### 2.1. Avis

En 1999, le CFDD a formulé quinze avis: onze ont été demandés par le gouvernement fédéral et quatre ont été formulés d'initiative. Vous trouverez en annexe 3 une liste chronologique avec pour chaque avis, le titre, la date d'approbation et (le cas échéant) le nom du ministre ou du secrétaire d'Etat qui a demandé l'avis. Dix de ces quinze avis traitaient des normes de produits, deux avis avaient pour thème la politique climatique, un avis traitait de la diversité biologique et un autre d'investissements internationaux. Un dernier avis – le mémorandum au nouveau gouvernement fédéral – abordait différents sujets.

#### 2.1.1. Avis sur les normes de produits

La loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but des modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé stipule entre autres que le CFDD doit émettre un avis sur certains projets d'arrêtés royaux en vue de l'exécution de cette loi. Sur la base de cette loi, le Conseil a formulé en 1999 dix avis sur des projets d'arrêtés royaux relatifs à des produits. Le Secrétaire d'Etat Peeters, qui était compétent en cette matière dans le gouvernement Dehaene, a demandé sept avis. Du gouvernement Verhofstadt, le Conseil a reçu en 1999 trois demandes d'avis: deux du ministre Aelvoet et une demande conjointe du ministre Durant et du secrétaire d'Etat Deleuze. Le groupe de travail *Normes de produits* (en tant que sous-groupe de travail du groupe de travail *Aspects socio-économiques du développement durable*) a préparé la plupart de ces avis.

Dans l'**avis relatif au projet d'AR sur les normes de produits pour les emballages** du 23 février, le CFDD a demandé une transposition correcte de la directive européenne concernée. L'**avis concernant le projet d'AR modifiant l'AR du 5 octobre 1998 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses** a été approuvé le 20 avril. Le Conseil ne voyait pas d'objections à l'adaptation aux directives européennes concernées, mais a quand même formulé un certain nombre de remarques. La même chose vaut pour le **second avis sur les substances et préparations dangereuses** approuvé le 15 juin. De même, l'**avis concernant un projet d'AR modifiant l'AR du 24 mai 1982 réglementant la mise sur le marché de substances pouvant être dangereuses pour l'homme ou son environnement** – approuvé le 30 juin via une procédure écrite – concernait la transposition de directives européennes. Dans l'**avis concernant le projet d'AR portant sur l'interdiction de mise sur le marché de certains produits contenant des paraffines chlorées à chaîne moléculaire courte**, il s'agissait d'une adaptation de la législation à la décision Parcom. L'assemblée générale a approuvé cet avis le 19 octobre. Ce même jour, l'**avis concernant le projet d'AR relatif au bruit aérien émis par les appareils domestiques** était lui aussi à l'ordre du jour. Le Conseil a constaté que la directive européenne concernée avait été correctement transposée.

Dans son **avis sur les piles et accumulateurs** du 14 décembre, le CFDD n'avait aucune objection concernant la limitation de la teneur en mercure. Le Conseil estimait que pour cette matière, la directive européenne concernée avait été correctement exécutée. Le Conseil a toutefois constaté des divergences d'opinions entre les membres en ce qui concerne la teneur en cadmium. Dans ce cas, une norme européenne précise fait en effet défaut. Seule une partie des membres soutient la proposition émise dans le projet d'AR; un deuxième groupe la trouve trop stricte; les autres membres quant à eux ne se prononcent pas. Ce troisième groupe veut attendre les résultats définitifs d'une étude de risques et souhaite d'abord davantage de clarté sur les conséquences économiques et sociales de la législation proposée. L'assemblée générale a encore approuvé trois autres avis le 14 décembre. Dans son **avis sur un projet d'AR concernant la mise sur le marché de produits biocides**, le Conseil approuve les





grandes lignes du projet. Dans ce cas également, il s'agit de l'application d'une directive européenne. Le Conseil a toutefois formulé de nombreuses remarques concernant des points spécifiques. A cet égard, il existait des divergences d'opinion parmi les membres. L'**avis sur les composés organiques volatils à partir d'essence** concerne également l'application d'une directive européenne. Le Conseil n'avait aucune objection à formuler, mais a quand même fait un certain nombre de remarques unanimes. L'**avis sur l'essence et le diesel** a trait à la législation sur la dénomination, les caractéristiques et la teneur respective en plomb et en soufre de ces carburants pour véhicules. Le Conseil a constaté une application correcte des directives européennes concernées.

### 2.1.2. Avis sur la politique climatique

La cinquième conférence des parties dans le cadre de la convention des Nations Unies sur le changement climatique a eu lieu en automne 1999 à Bonn. A cette occasion, le CFDD a formulé de sa propre initiative deux avis sur les instruments permettant à la Belgique de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le groupe de travail *Energie et climat* a préparé ces avis; l'assemblée générale les a approuvés le 19 octobre.

L'**avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto** aborde les possibilités pour la Belgique d'acquérir des permis d'émission supplémentaires pour les gaz à effet de serre. Ceci peut se faire de deux manières: les permis d'émission peuvent être achetés à d'autres pays développés ayant des droits excédentaires et ils peuvent être obtenus en finançant des projets à l'étranger pour y réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans son avis, le CFDD (à l'exception de certaines organisations) se prononce sur les critères d'acceptation et sur les dispositions d'exécution de ces mécanismes en Belgique. Avant tout, le Conseil rappelle que ces mécanismes d'échange internationaux ne peuvent être qu'un complément à des mesures nationales. Le Conseil souligne en outre que la Belgique doit développer à tous les niveaux politiques des compétences qui permettent à notre pays d'être à même de participer activement aux négociations internationales devant encore déterminer les dispositions d'exécution de ces mécanismes. A cet égard, il ne faut pas seulement tenir compte du développement économique, mais également de l'environnement et de l'équité sociale. Cet avis n'a pas été approuvé par cinq organisations membres du Conseil.

Après neuf mois de discussions, le CFDD est parvenu à un **avis sur la fiscalité dans le cadre de la politique climatique**. Le Conseil estime de façon presque unanime qu'une "augmentation différenciée de l'impôt sur l'utilisation d'énergie a sa place dans l'ensemble des mesures par lesquelles la Belgique doit satisfaire aux engagements qu'elle a pris dans le cadre du Protocole de Kyoto". Seule la Fédération Pétrolière belge n'était pas d'accord avec l'un des dix principes de l'avis. Selon le Conseil, l'augmentation fiscale citée peut encourager une consommation d'énergie plus rationnelle et une réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Une série de conditions indissociables doivent ici être prises en considération. Ainsi, le Conseil indique la nécessité d'une part, d'adapter l'augmentation en fonction des utilisateurs et des formes d'énergie et d'autre part, d'utiliser le produit des recettes engendrées au profit des consommateurs et des producteurs. De cette manière, le coût du travail pourrait être réduit et une consommation rationnelle de l'énergie pourrait être encouragée. De même, de trop lourdes charges ne peuvent pas être imposées aux familles aux revenus les plus bas, il faut éviter qu'il y ait des effets négatifs pour la compétitivité des entreprises et l'équilibre financier de la sécurité sociale ne peut être mis en danger.

### 2.1.3. Autres avis

L'**avis sur la mise en œuvre en Belgique de la Convention sur la diversité biologique** a été préparé par le groupe de travail *Biodiversité et forêts*. L'assemblée générale a approuvé cet avis d'initiative le 23 février. Dans cet avis, le Conseil constate les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention en matière de diversité biologique par les administrations fédérales. Sur cette base, le Conseil fait cinq recommandations au gouvernement fédéral. Premièrement, une politique cohérente est nécessaire. Chaque département doit tenir compte des



conséquences de sa politique sur la biodiversité. En deuxième lieu, le Conseil plaide pour la création d'un groupe de coordination national doté de moyens suffisants et pour l'élaboration d'un programme national en matière de biodiversité. Troisièmement, le Conseil souligne que tous les départements doivent prendre conscience de leur rôle sur ce terrain et que les décisions politiques doivent d'abord être appréciées quant à leurs conséquences pour la biodiversité. Quatrièmement, le Conseil insiste sur l'élaboration d'une base scientifique pour le maintien et l'utilisation durable de la biodiversité. Enfin, le Conseil souligne l'importance de l'information, de la sensibilisation et de la formation de groupes-cibles spécifiques.

**L'avis concernant un accord multilatéral sur l'investissement** a été demandé par le ministre Di Rupo. Le groupe de travail *Relations internationales* en avait toutefois déjà commencé la préparation antérieurement, à l'initiative du Conseil. L'assemblée générale a approuvé cet avis le 23 février. Le Conseil trouvait qu'il était utile de mener une réflexion sur ce thème, même après l'échec des négociations au sein de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) sur le projet d'Accord Multilatéral sur l'Investissement. Le CFDD considère qu'une régulation des flux d'investissements internationaux s'impose. Un accord multilatéral est le meilleur moyen d'y parvenir. Un tel accord doit être contraignant et présenter un ensemble équilibré de droits et d'obligations pour toutes les parties impliquées. Pour le CFDD, il est en outre évident qu'un accord multilatéral sur l'investissement doit se conformer aux exigences d'un développement durable: il doit entre autres tenir compte de la protection de l'environnement, de la protection sociale, des besoins des pays en développement et de l'identité culturelle, et offrir toutes les garanties en ces matières. Le CFDD estime enfin que les négociations concernant un accord multilatéral sur l'investissement doivent se dérouler de manière démocratique et transparente. Lors de la mise sur pied de celui-ci, les organisations et instances des Nations Unies devront certainement jouer un rôle.

Le **mémoire au nouveau gouvernement fédéral** occupe une place particulière parmi les avis de 1999. L'assemblée générale du CFDD a approuvé le document deux jours après les élections du 13 juin. Dans cet avis, le Conseil demande au gouvernement Verhofstadt – qui est entré en fonctions le 12 juillet – d'augmenter d'urgence les efforts en matière de développement durable. Les objectifs importants auxquels la Belgique a souscrit, par exemple sur la diminution de l'émission de gaz à effet de serre, ne pourront en effet jamais être atteints si la Belgique ne change pas sa politique en la matière. Selon le Conseil, les autorités fédérales (et autres) de notre pays doivent – bien plus que jusqu'à présent – utiliser le développement durable en général et le Plan d'Action 21 en particulier comme cadre politique. Elles doivent intégrer de façon équilibrée les aspects économiques, sociaux et écologiques dans la politique. Le CFDD a également attiré l'attention, dans son mémoire, sur des propositions politiques exprimées dans des avis antérieurs et qui sont toujours pertinentes. Sur différents terrains, le gouvernement doit s'atteler à la mise en œuvre de la politique. Enfin, dans son mémoire, le CFDD a formulé quelques propositions sur la mise en œuvre de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. Le Conseil a entre autres plaidé pour un premier plan fédéral de développement durable suffisamment ambitieux et pour que suffisamment de moyens soient mis en œuvre pour le réaliser. Le Conseil a également souligné la nécessité de mener une politique de communication claire en ce qui concerne le développement durable.

#### **2.1.4 Suivi des avis**

Le Conseil évaluera plus systématiquement à l'avenir le suivi que le gouvernement réserve à ses avis. Les groupes de travail seront plus attentifs à cet aspect.

Il s'agit là d'un exercice relativement complexe, certains avis contenant de nombreuses propositions, avec des mesures politiques. De plus, l'approbation et la mise en œuvre de ces mesures prend souvent beaucoup de temps.

Il semble qu'à mesure que le Conseil devient plus connu, l'impact de ses avis s'accroît aussi. Ainsi, entre autres, le Conseil a été invité cette année à présenter les avis sur la politique



climatique devant la Commission des Affaires sociales du Sénat. Les ministres qui ont été invités à l'assemblée générale du Conseil ont laissé entendre qu'ils attachent beaucoup d'importance aux avis du Conseil. Dans les récentes notes de planification politique du gouvernement, le Conseil a retrouvé certaines propositions qu'il avait formulées dans des avis. Dans l'accord de gouvernement du gouvernement fédéral figurent diverses intentions qui correspondent aux recommandations et propositions qui se trouvaient dans le memorandum du CFDD.

En ce qui concerne le suivi de l'avis que le Conseil doit remettre en 2000 sur l'Avant-projet de plan fédéral pour un développement durable, les choses sont un peu plus simples. Selon la loi, le gouvernement est en effet tenu, lors de l'approbation du Plan de développement durable, de motiver le non respect éventuel des avis du Conseil.

## 2.2. Journées d'étude

Le CFDD a organisé deux journées d'étude en 1999: un symposium sur la politique de produits intégrée et un séminaire sur la recherche scientifique. Avec de telles activités de forum, le Conseil entend encourager la discussion sur le développement durable. De cette manière, le Conseil essaie de renforcer l'assise sociale du développement durable en Belgique. Le Conseil pourra également mettre ultérieurement à profit les résultats de ces échanges d'idées dans la formulation de ses avis.

### 2.2.1. Symposium « politique de produits intégrée »

Le 29 septembre, le CFDD a organisé le symposium *Politique de produits intégrée comme stratégie d'une production et d'une consommation durables*. La journée d'étude avait été préparée par le groupe de travail *Aspects socio-économiques du développement durable*. Il y avait 130 participants. Le Professeur *Marc Mormont*, de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise et président du groupe de travail du CFDD concerné, a ouvert la journée d'étude.

L'avant-midi a commencé par une introduction sur trois sujets. Le Docteur *Wolfgang Sachs* du Wuppertal Institut für Klima, Umwelt, Energie a esquissé les lignes de force d'une production et d'une consommation protégeant l'environnement et socialement équitables, comme projet de société. Il souligna que notre économie ne peut devenir durable que si elle devient moins dépendante des matières premières. Elle doit devenir non seulement plus propre, mais également plus sobre. La quantité de ressources naturelles dont un pays peut disposer est en effet délimitée autant par les limites écologiques que par la prise en considération de l'équité. Monsieur *Frank Hess*, collaborateur de la Commission européenne, a donné ensuite une explication sur les propositions pour une politique de produits intégrée de l'Union européenne. Le Professeur *Bernard Mazijn* (Centrum Duurzame Ontwikkeling van Universiteit Gent) a ensuite analysé la politique fédérale de produits actuelle. Il affirma qu'une politique de produits intégrée fait jusqu'à présent défaut en Belgique. Selon le Prof. Mazijn, qui est également président du Comité Ecolabel belge, notre pays s'est attaché par le passé à mettre en place des mesures ad hoc en matière de produits. Nous étions même en avance sur d'autres pays membres de l'Union européenne. Mais maintenant, il est urgent que la Belgique mette en œuvre une politique de produits intégrée. Le Prof. Mazijn a encore insisté sur la nécessité de mettre en place une politique axée vers des groupes-cibles en matière de production et de consommation durables. Les pouvoirs publics devraient envisager une réflexion et une collaboration avec divers groupes sociaux. Ceci est déterminant si l'on veut obtenir des résultats.

La deuxième partie de la journée consistait en trois débats sur la durabilité, relatifs à des propositions politiques que tous les participants avaient reçues au préalable. Dans chaque débat, quelques organisations membres du Conseil (organisations environnementales, de développement, de consommateurs, de travailleurs et d'employeurs et du monde scientifique)



ont eu l'occasion de réagir brièvement aux propositions politiques. Ensuite, la salle a eu la parole pour formuler de brefs points de vue ou des propositions alternatives. L'animateur des trois débats était Monsieur *Robert Berloznik* du *Vlaamse instelling voor technologisch onderzoek* (Vito).

Le premier débat avait pour thème la répartition des tâches entre les pouvoirs publics et les acteurs privés. Les membres du panel étaient madame *Béatrice Culot* de la CSC/ACV, monsieur *Jos Matthys* du Boerenbond, monsieur *Erik Paredis* du VODO et monsieur *Piet Vanden Abeele* de la NCMV. Le deuxième débat traitait de l'intégration au sein du secteur public, tant entre les départements fédéraux qu'entre le niveau régional, fédéral et européen. Le panel était constitué de madame *Nadine Fraselle* de l'UCL, madame *Thérèse Snoy* de l'IEW et monsieur *Jan Verschooten* de la Commission Interdépartementale du Développement Durable. Le troisième débat concernait les organisations sociales et les entreprises. Le troisième panel était constitué de monsieur *Jean-Marie Beguin* du CRIOC/OIVO, madame *Claire Bosch* de la FEB/VBO, monsieur *Bart Martens* du Bond Beter Leefmilieu et madame *Julie Rigo* de la FGTB/ABVV.

Chacun était d'avis que les pouvoirs publics doivent mettre en place un cadre de régulation. Cependant, les positions variaient sur le fait de savoir où doit se trouver la frontière entre le rôle de l'Etat et l'autorégulation par les entreprises. De plus, il est nécessaire de clarifier les responsabilités. Il existe indéniablement un grand flou par rapport aux objectifs et aux rôles respectifs des divers acteurs concernés. Selon certains participants, un autre débat aurait dû en fait avoir lieu: que voulons-nous dire par production et consommation durables et quels buts voulons-nous atteindre avec une telle politique? En conclusion, la mise en place d'une politique de produits réellement intégrée ne sera pas simple parce qu'elle devra tenir compte non seulement d'aspects écologiques, mais également – ce qui est encore fréquemment oublié – des aspects sociaux.

S.A.R. le *Prince Philippe*, président d'honneur du Conseil, a assisté à la seconde partie de l'après-midi. Le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, madame *Magda Aelvoet*, a prononcé l'allocution finale. Monsieur *Theo Rombouts*, président du Conseil, a clôturé la journée.

Dans son évaluation, le Conseil a décidé de poursuivre sur la voie de la journée d'étude. Le groupe de travail *Aspects socio-économiques du développement durable* organisera au printemps de l'an 2000 trois ateliers de travail sur la production et la consommation durables.

### **2.2.2. Séminaire « recherche scientifique »**

Le 14 octobre, le CFDD a organisé un séminaire sur la *Recherche scientifique en développement durable et les organisations de la société civile*. L'après-midi d'étude a été préparé par le groupe de travail *Recherche scientifique développement durable* du Conseil. Le président du groupe de travail, le professeur *Han Verschure* (Katholieke Universiteit Leuven) présidait également l'après-midi. Près de la moitié des soixante participants étaient issus du monde scientifique.

Cinq membres du panel venant d'organisations de la société civile donnèrent leur vision de la recherche scientifique sur le développement durable: monsieur *Roger Aertsens*, monsieur *Marek Poznanski*, madame *Lut Slabbinck*, madame *Thérèse Snoy* et monsieur *Paul Van Cappellen* représentaient respectivement l'industrie (chimique), les organisations non gouvernementales pour la coopération au développement, les syndicats, le mouvement écologique et les organisations de consommateurs. Diverses questions ont été débattues: comment rester au courant des développements scientifiques? Sur quels thèmes faut-il mener une recherche? Quelles formes de concertation sont nécessaires? Quel peut être le rôle du CFDD?



Deux scientifiques ont présenté ensuite les premiers résultats d'une recherche en cours sur la communication scientifique en matière de développement durable. Le Professeur *Ilse Loots*, de l'Université d'Anvers, a présenté le projet auxquels collaborent des chercheurs de trois établissements - l'Universitaire Instelling Antwerpen, l'Université Libre de Bruxelles et la Fondation Universitaire Luxembourgeoise. Monsieur *Edwin Zaccaï* de l'Université Libre de Bruxelles donna un aperçu des modèles pour la communication des connaissances scientifiques.

Ensuite, le professeur *Luk Van Langenhove*, secrétaire général adjoint des Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) présenta la politique et les perspectives d'avenir des SSTC. Le Professeur *Verschure* clôtura l'après-midi par quelques conclusions.

Le programme bien chargé n'a laissé que peu de temps aux questions et à la discussion. Toutefois, il y a eu d'intéressantes ébauches de débats. Des thèmes captivants étaient entre autres la faible importance donnée dans les cercles scientifiques au développement durable comme sujet de recherche, la nécessité de vulgariser les connaissances scientifiques, le rôle des médias et de l'enseignement en matière de communication sur le développement durable, la tension qui existe entre l'incertitude scientifique et le besoin de certitudes du public et des organisations sociales... Il y a suffisamment matière à des débats ultérieurs plus approfondis.

Il a également été question du rôle du CFDD, où les scientifiques comme les organisations de la société civile sont représentés. Le Conseil est donc un point de contact entre ces deux groupes et a donc clairement aussi une fonction de communication, notamment en matière de recherche scientifique et de développement durable. Le Conseil doit poursuivre cette tâche à l'avenir par l'organisation de réunions et de journées d'étude, mais également par ses publications et son site web.

### **2.3. Enquête "base sociale"**

C'est en juin 1999 que l'enquête menée conjointement par l'ULB et la KU Leuven sur la perception du développement durable par la population belge a été présentée à l'assemblée générale du Conseil. Une conférence de presse a eu lieu le 22 juin, et plusieurs articles ont paru dans la presse.

L'enquête a été menée à l'aide d'interviews téléphoniques approfondies (456 entretiens ont été retenus pour l'analyse, la marge d'erreur maximale est de 4,5%). Les résultats montrent que des efforts de sensibilisation et d'information doivent encore être faits, et mettent clairement en évidence une forte préoccupation des gens tant pour la dégradation de l'environnement que pour le développement du tiers monde, qui sont les deux grands axes envisagés dans l'enquête. Il existe bien au sein de la population une large base sociale pour la prise en compte de ces problèmes, et une demande pour que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités.

#### **Quelques chiffres**

L'écrasante majorité de la population (88%) se dit "plutôt" ou "fort" préoccupée par la question environnementale. Si 44% estiment que la situation de l'environnement s'est améliorée en Belgique pendant les dix dernières années, 35% pensent qu'elle s'y est aggravée. La proportion des gens qui estiment que la situation s'est détériorée au niveau mondial s'élève quant à elle à 61%. 86% des gens pensent donc que la situation de l'environnement est mauvaise au niveau mondial. Ce pessimisme est à lier à la perception négative de l'avenir des pays du tiers monde: presque 70% des gens estiment que ceux-ci ne pourront atteindre dans le futur notre niveau de richesse. Plus grave, 75% sont d'avis que la pauvreté ne va pas y diminuer.



Une majorité des personnes interrogées veut concilier à la fois la protection de l'environnement et le développement économique: 84% des gens pensent que la problématique environnementale doit être résolue en tenant compte des conséquences économiques et 88% que la croissance économique ne peut être maintenue au détriment de l'environnement.

### **L'action des pouvoirs publics sévèrement jugée**

Le public semble très sévère dans son évaluation de la politique menée par les autorités en matière d'environnement: 68% des gens estiment que l'action des pouvoirs publics est insuffisante en matière d'environnement. La politique environnementale est mal perçue et jugée inefficace, alors que ce sont les pouvoirs publics qui sont cités en deuxième place (par 26% des gens) après le mouvement vert (par 30%) comme étant les instances en lesquelles ils ont le plus confiance pour résoudre la problématique environnementale.

Pour ce qui relève des problèmes de développement, les personnes interrogées attendent également beaucoup des pouvoirs publics et leur opinion est ici aussi fort critique. Alors que 16% des gens seulement pensent que l'argent de la coopération est bien utilisé, il n'y en a que 8% pour demander une diminution de cette aide; 42% en demandent même l'augmentation.

### **La nécessité de mieux prendre en compte le développement durable**

Des résultats de cette enquête réalisée avant les élections de juin 1999, il apparaît que les pouvoirs publics doivent sérieusement prendre en compte les problèmes liés au développement durable, d'autant plus que l'attente de la population est très grande. Il y a donc sans aucun doute tout un travail de sensibilisation et d'information à mener à tous les niveaux, surtout quand on examine les chiffres d'évaluation et de connaissance de la politique des pouvoirs publics.

L'assemblée générale du 15 juin a décidé qu'il était opportun de reconduire une telle enquête dans quelques années, afin de pouvoir analyser les évolutions éventuelles de la base sociale pour un développement durable.

## **2.4. Site web et bulletin d'information**

Une des tâches du CFDD est de sensibiliser les organisations et les citoyens au développement durable. A cet égard, la communication et l'information jouent un rôle important. Le site web et le bulletin d'information sont deux instruments que le Conseil a créés à cette fin en 1999.

### **2.4.1. Site web sur <http://www.belspo.be/frdocfdd/>**

En avril, le CFDD a placé son site web renouvelé sur l'internet. Dans les mois qui suivirent, le contenu a sensiblement été étendu. Début 2000, le volume du site était d'environ 15 Mo. Toute l'information est disponible en français et en néerlandais et quelques textes sont également proposés en anglais et en allemand. La première page guide le visiteur sur le site et annonce les nouvelles pages. Le site est constitué de quatre rubriques principales. La première comprend l'information de base à propos du Conseil: une présentation générale, la liste des membres, un aperçu des groupes de travail, la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable et le règlement d'ordre intérieur. Les publications du Conseil constituent la deuxième rubrique principale. On y trouve tous les avis du CFDD et de son prédécesseur, le CNDD. On y trouve également les rapports des journées d'étude organisées par le Conseil, des articles du bulletin d'information *CFDD Info* et le rapport annuel du Conseil. Le calendrier, reprenant tant les réunions pour les membres que l'annonce d'assemblées et d'événements intéressants en rapport avec le développement durable, constitue la rubrique numéro trois. Enfin, il y a une bibliothèque électronique avec des



informations de base sur le développement durable, des adresses internet intéressantes sur ce thème, les adresses internet des organisations membres du Conseil et la législation belge relative au développement durable et au CFDD.

Outre la clarté de cette structure, quelques autres caractéristiques doivent contribuer à rendre le site facilement abordable. Ainsi, les pages ne comprennent que peu d'éléments graphiques et la mise en page est sobre. En utilisant le HTML 3.2, on a opté pour une technologie simple. De cette manière, les visiteurs peuvent trouver rapidement ce qu'ils recherchent et télécharger en un temps raisonnable les textes parfois longs.

Le site web figure sur le serveur des Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) et se trouve à l'adresse <http://www.belspo.be/frdocfdd/>. En 1999, le Conseil a demandé un propre nom de domaine. La nouvelle adresse – au sein du domaine des autorités fédérales belges – sera: <http://www.frdo-cfdd.fgov.be/>. Cette adresse sera mise en service dans le courant de l'an 2000. Les adresses e-mail qui y sont liées (...@frdo-cfdd.fgov.be) sont toutefois déjà d'application.

#### **2.4.2. Bulletin d'information CFDD Info**

En juin, le CFDD a publié le premier numéro du bulletin d'information trimestriel *CFDD Info*. Avec cette publication, le Conseil veut diffuser des informations sur ses initiatives et produits: avis, activités de forum, publications... Le deuxième numéro est paru en novembre. Chaque numéro compte quatre pages et le bulletin est disponible gratuitement. *CFDD Info* existe en français et en néerlandais et est distribué à raison d'environ 650 exemplaires dans les deux langues.

### **2.5. Assemblées générales**

Durant cette année 1999, le Conseil s'est réuni cinq fois en assemblée générale. Le bureau du Conseil quant à lui, s'est réuni 8 fois au cours de l'année, pour préparer les assemblées générales.

Les membres se sont penchés sur les quinze avis émis cette année, ainsi que sur la préparation d'un symposium et d'un séminaire.

Nous avons constaté que le nombre de personnes assistant aux assemblées générales a augmenté de 35% par rapport à l'année 1998. Ce sont principalement les représentants des employeurs et du monde scientifique qui ont participé davantage aux réunions de l'assemblée générale. Les ONG environnementales et de développement ont aussi amélioré leur taux de présence. Vous trouverez en annexe un graphique illustrant le taux de participation pour 1999, en comparaison avec l'année 1998.

La première assemblée générale de l'année 1999 s'est tenue le **23 février**. Les principaux sujets traités furent les avis sur

1. la mise en œuvre en Belgique de la Convention Biodiversité; 2.
2. un accord multilatéral sur l'investissement; 3.
3. l'arrêté royal portant fixation de normes de produits pour les emballages.

Ces trois avis ont été discutés et approuvés par les membres. Le rapport d'activités 1998 a également été approuvé. Le professeur van Ypersele, président du groupe de travail Energie et climat, a présenté la note de suivi de l'avis sur le Protocole de Kyoto, destinée à la Commission de l'Economie de la Chambre des Représentants. Cette note passait en revue les aspects positifs du projet de loi relatif à l'organisation du marché de l'électricité. Quelques observations ont également été faites, et des amendements ont été proposés.



Le planning des différents groupes de travail du Conseil a été présenté par les présidents des groupes de travail. Le professeur Marc Mormont, conseiller scientifique, a été désigné comme président du groupe de travail "Aspects socio-économiques du développement durable". Des critères d'évaluation des présidents de groupes de travail et des conseillers scientifiques ont été approuvés par le Conseil. Enfin, l'assemblée générale a décidé de déléguer Messieurs Jos Gysels et Jan De Smedt à la prochaine CSD.

Une évaluation du suivi des avis du Conseil fut le point central de l'assemblée générale du **20 avril**. Un représentant de chaque ministre de tutelle du Conseil était présent. Mr Guido Dumon, chef de cabinet du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, Réginald Moreels, a estimé que les avis du Conseil contribuent fort à stimuler le débat sur la coopération et ses objectifs. Mr Dumon a passé en revue les différents avis du Conseil en relation avec la coopération au développement, et a expliqué qu'il en a été largement tenu compte.

Mr Frank Demeyere, représentant le Ministre de la Politique scientifique, Yvan Ylieff, a remercié le Conseil de son apport, soulignant l'importance pour une prospection future d'éléments de l'avis sur la mise en œuvre en Belgique de la Convention Biodiversité.

Mr Peter Wittoeck, des Services Fédéraux de l'Environnement, représentait le Secrétaire d'Etat Peeters. Mr Wittoeck a évoqué tout d'abord les problèmes pratiques que posera la ratification du Protocole de Kyoto par la Belgique. Il a ensuite reconnu que la mise en œuvre du Programme national de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> s'est avérée nettement insuffisante. La raison principale en est que la taxe énergie/CO<sub>2</sub> n'a jamais été appliquée au niveau européen, et qu'il a donc été impossible de la mettre en œuvre en Belgique. Mr Wittoeck a insisté sur la nécessité d'un monitoring du Programme. En ce qui concerne le futur programme (fin 99), il a déclaré qu'il serait tenu compte des suggestions contenues dans l'avis du Conseil, et qu'il serait utile d'associer le Conseil à sa préparation, comme demandé dans l'avis.

Un avis sur la protection du consommateur contre les produits dangereux a ensuite été approuvé par le Conseil. Il s'agissait d'une simple transposition d'une Directive européenne en droit belge.

Le Conseil a ensuite entendu un exposé de Mr Zaccarà (IGEAT) sur la manière dont l'enquête sur l'existence d'une base sociale au développement durable, annoncée en décembre 1998, a été réalisée. Une demi-journée d'étude sera organisée, au cours de laquelle les résultats seront présentés aux membres et à la presse.

Le contenu du mémorandum adressé au nouveau gouvernement fédéral a été discuté. Il comportera une évaluation du précédent mémorandum, une analyse de la mise en œuvre des avis du Conseil concernant la politique de développement durable, et un plaidoyer pour la mise en œuvre de la loi sur le développement durable de 1997. Les groupes de travail devront tous contribuer à la rédaction de ce mémorandum.

Un dernier point important de l'ordre du jour était la politique de communication menée par le Conseil. Il a été décidé qu'une lettre d'information serait rédigée plusieurs fois par an par le secrétariat, avec l'aide d'un comité de rédaction.

Le secrétariat a annoncé qu'un website renouvelé serait placé sur Internet incessamment.

L'ordre du jour de l'assemblée générale du **15 juin** était particulièrement chargé.

Le Conseil a tout d'abord entendu un exposé de Messieurs Hans Bruyninckx (HIVA) et Vincent Bruyer (IGEAT) sur la méthodologie qu'ils ont utilisée pour réaliser l'enquête, et sur les grandes lignes des résultats. Un large échange de vues avec les membres a suivi.





La conférence de presse pour la présentation des résultats de l'enquête a été fixée au 22 juin. Le Conseil a décidé que les résultats seraient discutés au sein des organisations membres du Conseil, et que d'autres enquêtes semblables seraient encore menées à l'avenir.

Un projet d'avis sur la fiscalité en tant qu'instrument de la politique climatique a ensuite été examiné, mais le président du groupe de travail a annoncé d'emblée que l'avis ne serait pas finalisé ce jour. En effet, le groupe de travail n'était pas parvenu à un consensus. De plus, il était prévu de transmettre l'avis au ministre de l'économie, en vue du Conseil ECOFIN prévu pour le 15 juin. Mais cette réunion a été reportée en novembre. Le report du projet d'avis permettait également d'élargir la composition du groupe de travail, afin d'avoir un avis plus largement soutenu.

Le mémorandum a été brièvement discuté, et a été approuvé par le Conseil. Le Conseil a ensuite examiné un projet d'avis sur les normes de produits, en réponse à deux demandes du Ministre Peeters. Dans les deux cas, il s'agissait d'adaptations techniques suite à des modifications de la Directive 67/548/CEE. Cet avis a été approuvé. Il a été convenu que lors d'une prochaine assemblée générale, le Conseil discuterait d'une procédure raccourcie pour les avis concernant une transposition pure et simple dans la législation belge.

Le symposium sur "consommation et production durables et politique de produits intégrée" a été présenté aux membres. En ce qui concerne la note de synthèse sur le Rapport fédéral, il a été décidé qu'elle serait étudiée en groupe de travail.

La réunion s'est terminée par la désignation de Mr Hans Bruyninckx comme conseiller scientifique. Le remplacement de Mr Jo Van Assche, démissionnaire, est ainsi assuré. Mr Simonis a annoncé sa démission comme membre du Bureau du Conseil, ce qui a reposé la question de la représentation des ONG au sein du Bureau.

L'assemblée générale du **19 octobre** s'est prononcée sur quatre avis: elle a approuvé tout d'abord deux avis sur les normes de produits (sur les paraffines chlorées et sur le bruit des appareils domestiques). Ont suivi deux avis préparés par le groupe de travail "Energie et climat": l'un sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, approuvé à l'unanimité moins quatre membres, l'autre sur la fiscalité dans le cadre de la politique climatique, approuvé à l'unanimité. De longues discussions ont eu lieu sur ces deux avis complexes.

Le professeur Mormont, président du groupe de travail "Aspects socio-économiques du développement durable", a ensuite évalué le symposium du 29 septembre sur une politique de produits intégrée. La formule hollandaise des "duurzaamheidsdebatten" était intéressante, car cette méthode a permis à un grand nombre de participants de s'exprimer. Les exposés de la première partie ont été très appréciés, en particulier celui de Mr Wolfgang Sachs (Wuppertal Institut). Le président du groupe de travail "Recherche scientifique et développement durable", le professeur Han Verschure, a commenté quant à lui le séminaire du 14 octobre sur recherche scientifique développement durable et organisations de la société civile. Les membres de la communauté scientifique étaient proportionnellement très nombreux, ce qui traduit leur intérêt pour ce sujet. Cependant, le programme était trop chargé, ce qui a empêché d'avoir de réelles discussions avec le public. En conclusion, il a été souligné que le Conseil a une fonction de communication entre scientifiques et société. Le groupe de travail utilisera la matière de ce séminaire pour préparer sa contribution aux journées "développement durable" des SSTC, en novembre.

Enfin, le Conseil a approuvé une proposition du VLIR d'organiser en collaboration avec le Conseil un séminaire sur les OGM et le tiers monde, au printemps 2000, ainsi qu'une proposition du secrétariat pour une collaboration du Conseil à l'organisation de la consultation publique sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable. La réunion s'est terminée par un bref exposé de Monsieur le Secrétaire d'Etat Olivier Deleuze. Un échange de vues avec les membres a suivi. Le Secrétaire d'Etat a promis au Conseil des moyens supplémentaires pour 2000 (5 millions à partager avec la Commission interdépartementale de développement



durable ont été prévus à son budget), et il fera le nécessaire pour qu'une somme soit attribuée aux associations membres du Conseil pour l'organisation de la consultation publique.

La dernière réunion de l'assemblée générale pour l'année 1999 s'est tenue le **14 décembre**. Quatre projets d'avis sur les normes de produits ont été approuvés: les avis sur les composants organiques volatils et sur les caractéristiques des essences et du gasoil-diesel, à l'unanimité, tandis que les avis sur les piles et accumulateurs et sur les biocides furent des avis partagés.

Le Conseil a ensuite approuvé la désignation du professeur Verschure comme président du groupe de travail "Relations internationales".

La seconde partie de la réunion a permis aux membres d'entendre les exposés des ministres Demotte (Economie et Recherche scientifique) et Boutmans (Coopération au Développement), et d'avoir un échange de vues intéressant avec eux, dans l'optique d'une bonne collaboration entre les ministres et le Conseil.

## **2.6. Groupes de travail**

Sept groupes de travail fonctionnent actuellement: un sous-groupe "Normes de produits" s'est en effet ajouté cette année. Le nombre de réunions et la participation se sont fortement accrus. A cet égard, vous trouverez en annexe un tableau comparant, pour les années 1998 et 1999, le nombre de participants aux groupes de travail, répartis par groupes sociaux. Un graphique en "tarte" illustre en outre la composition de type "multistakeholder" du Conseil. De plus, parmi les 15 avis émis cette année, 4 étaient des avis d'initiative, ce qui montre la volonté des membres d'aller au devant des politiques de mise en œuvre du développement durable.

### **2.6.1. Recherche scientifique**

Le groupe de travail, sous la présidence du professeur Han Verschure (KU Leuven), s'est réuni 7 fois. Les deux principaux thèmes de réflexion cette année ont été le memorandum et le séminaire sur "Recherche scientifique développement durable et organisations de la société civile".

D'intéressants exposés ont été faits lors de ces réunions: Mr B. De Wel a fait un exposé sur un avis du Mina-Raad portant sur "Environnement et économie"; Mr Zaccà sur "Stratégies et mécanismes de communication entre chercheurs et société civile", projet de recherche pour les SSTC; une présentation du Vlaams Instituut Biotechnologie a été faite par Ann Van Gysel. Le séminaire organisé le 14 octobre a été un succès: il a suscité beaucoup d'intérêt de la part des chercheurs, et posé des questions quant au rôle du CFDD en tant qu'interface entre chercheurs et grand public.

Un vice-président a été désigné pour ce groupe de travail: le Professeur Vincent Demoulin, Université de Liège (ULg).



### **2.6.2. Energie et climat**

Ce groupe, présidé par le professeur Jean-Pascal van Ypersele (UCL), a été particulièrement actif, puisqu'il a préparé conjointement deux avis importants d'initiative, ce qui explique le nombre élevé de réunions qui ont été nécessaires à la préparation de ces avis (16). Il s'agissait d'une part d'un avis portant sur la fiscalité dans le cadre de la politique climatique, et d'autre part, d'un avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto. Ces deux avis ont été approuvés lors de l'Assemblée générale du 19 octobre. Si la préparation de ces avis a demandé aux membres un travail un très intense, elle a surtout exigé d'eux un gros investissement dans le processus de concertation, ce qui est en fait le fondement du fonctionnement du Conseil.

Une conférence de presse a eu lieu le 22 octobre 1999 sur les deux avis préparés par le groupe de travail. De nombreux journalistes y participèrent.

En décembre 1999, une délégation du groupe de travail a été invitée à présenter les avis sur la fiscalité et sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto devant la Commission des Affaires sociales du Sénat.

Le groupe de travail a aussi préparé une note de suivi sur le projet de loi relatif à l'organisation du marché de l'électricité. Cette note a été présentée devant la Commission de l'Economie de la Chambre des Représentants en février 1999.

Monsieur Dirk Van Evercooren, Algemeen Belgisch Vakverbond, (ABVV), a été choisi par le groupe de travail comme vice-président.

### **2.6.3. Relations internationales**

Le professeur Stefaan Marysse (UFSIA) a présidé les 8 premières réunions du groupe de travail cette année. Il a ensuite démissionné, faute de temps pour s'occuper du groupe de travail.

Mr Marek Poznanski (CSA) a assuré ensuite la présidence ad interim pour les 3 dernières réunions. Ce groupe a tout d'abord finalisé l'avis sur "un accord multilatéral sur l'investissement", approuvé par l'Assemblée générale du 23 février. Il a ensuite discuté de l'organisation d'un symposium axé sur les thèmes "environnement et coopération au développement, et genre", en collaboration avec la Commission Femmes et Développement, proposé par l'AGCD. Un autre thème important a été discuté dans le groupe: le contenu de la réunion de Seattle du WTO (29/11 – 03/12/99), sur la libéralisation du commerce international. Le groupe de travail a décidé de préparer un avis sur ce sujet. Un groupe formé de membres des groupes de travail Relations internationales et Recherche va préparer en 2000 un séminaire sur le thème "OGM et tiers monde", en collaboration avec le VLIR et le CIUF.

### **2.6.4. Aspects socio-économiques du développement durable**

Sous la présidence du professeur Marc Mormont (FUL), ce groupe de travail s'est concentré cette année sur les modes de production et de consommation durables. Ont alimenté les réflexions des membres les conclusions du forum organisé par le CRIOC sur le thème "Consommation responsable", et les commentaires de Mr Jan Verschooten (Bureau fédéral du Plan) sur le texte de l'Union européenne et sur la réunion intersessionnelle, en préparation à la CSD 7. Le groupe de travail a aussi organisé le 29 septembre un symposium sur ce thème, intitulé "Politique de produits intégrée comme stratégie pour une production et une consommation durables". Dans le but d'approfondir les propositions du symposium, des workshops seront organisés en 2000. Le groupe de travail a tenu 9 réunions cette année. Comme prévu dans la loi du 21 décembre 1998 (M.B.1999-02-11) concernant les normes de



produits, le Conseil doit être consulté sur certains arrêtés d'application. Un sous-groupe de travail a donc été mis sur pied à cet effet. C'est le professeur Luc Lavrysen (RUG) qui a été désigné pour le présider.

### **2.6.5. Normes de produits**

Mis en route en juin, sous la présidence du professeur Lavrysen, le sous-groupe a préparé cette année 10 avis (voir le chapitre sur les avis). Il s'est réuni 8 fois. Etant donné l'aspect très technique – tant d'un point de vue juridique qu'au plan scientifique – de ces avis, le sous-groupe a invité régulièrement des experts (académiques et administratifs) à ses réunions. La préparation des avis sur les biocides et sur les piles et accumulateurs a donné lieu à de nombreux débats, qui ont débouché sur des points de vue divergents. Ces deux avis contiennent donc l'expression de ces points de vue. Un problème récurrent dans ce groupe est le manque de participation des organisations de défense des consommateurs, et la participation très limitée d'autres organisations membres du Conseil. Cela peut s'expliquer par le fait que ces mêmes organisations doivent préparer des avis sur les mêmes sujets, conjointement dans trois conseils d'avis (le CFDD, le Conseil Central de l'Economie, le Conseil de la Consommation). Le Conseil a d'ailleurs attiré l'attention des ministres sur la redondance de ces procédures, et a demandé que l'on réfléchisse à une solution.

### **2.6.6. Biodiversité et forêts**

Au cours de l'année 99, ce groupe de travail s'est réuni 5 fois. Il a tout d'abord terminé la préparation de l'avis d'initiative sur la mise en œuvre en Belgique de la Convention sur la diversité biologique. Cet avis a été approuvé par l'Assemblée générale du 23 février. Sous la présidence de Mr Geert Lejeune (WWF-Belgium), le groupe a ensuite choisi comme thème d'étude l'impact de la politique agricole sur la biodiversité, et a entendu des exposés de plusieurs experts. Un débat sur l'éco-conditionnalité ("cross-compliance") a servi de préparation à un éventuel futur avis, à finaliser début 2000.

Le Professeur Vincent Demoulin, Université de Liège (ULg), a assuré la vice-présidence du groupe de travail.

### **2.6.7. Plan fédéral**

Les travaux de ce groupe, placé sous la présidence de Mme Anne Panneels (vice-présidente du Conseil), ont été axés cette année sur le premier Rapport fédéral et sur le premier Plan fédéral de développement durable. Le groupe de travail a pu entendre tout d'abord une série d'exposés par des membres de la Task Force Développement Durable sur les trois premières parties du Rapport. Ces exposés avaient trait principalement à la méthodologie utilisée. Lors d'une deuxième réunion, les membres ont longuement discuté avec les représentants de la Task Force sur le contenu de la note "Sur la voie d'un développement durable" du Bureau Fédéral du Plan. Le secrétaire de la Commission Interdépartementale de Développement Durable, Mr Verschooten (Bureau Fédéral du Plan) a fait le point sur les travaux préparatoires de la CIDD concernant le futur Plan de développement durable (structure, choix des thèmes, moyens à mettre en œuvre). La troisième et dernière réunion de l'année avait pour objet la consultation publique sur l'avant-projet de Plan et le rôle que le CFDD pourrait jouer dans sa préparation.

## **2.7. Représentation externe**

Le secrétariat assiste chaque année aux réunions internationales suivantes : la Commission du Développement Durable (CSD à New York) et à la conférence annuelle du "Focal Point for European Environmental Advisory Councils (en 1999 à Budapest)



Au niveau national, le secrétariat est invité aux réunions préparatoires à la CSD, les réunions du Comité de Coordination des Politiques Internationales de l'Environnement (CCPIE) et les réunions du groupe de direction "Biodiversité" (Groupe de travail de la CCPIE).

Selon les sujets, le budget et les disponibilités des membres du secrétariat, ceux-ci participent à des conférences, journées d'étude, séminaires et fora, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Vous trouverez la liste de ces réunions à l'annexe 4.

## **2.8. Secrétariat**

### **2.8.1. Tâches**

Le secrétariat est chargé avant tout de l'organisation et de la rédaction des procès-verbaux des réunions, qu'il s'agisse des réunions de l'Assemblée générale, du Bureau ou des différents groupes de travail. Il organise les journées d'étude, conférences et symposiums. Il rédige les projets d'avis, avec les présidents des groupes de travail. Il se charge des communiqués de presse et de la publication des avis du Conseil et des actes des diverses conférences organisées par le Conseil. Il rédige le rapport d'activité annuel, ainsi que le rapport financier. Il assure la gestion, sous la responsabilité du Bureau. Il assiste à des conférences dans le domaine du développement durable, en Belgique et à l'étranger, et en fournit les rapports et documents aux membres du Conseil. Il réunit la documentation nécessaire aux groupes de travail, et met sur pied une bibliothèque et une documentation générale dans le domaine du développement durable.

Cette année, deux nouvelles tâches sont venues s'ajouter à celles qu'effectuait déjà le secrétariat. D'une part, la rédaction (environ quatre fois par an) d'une petite publication d'information: le "CFDD Info", qui donne des informations sur les travaux du Conseil, les journées d'étude qu'il organise, ses publications. D'autre part, la mise sur pied d'un nouveau website, et sa mise à jour constante.

D'autres tâches ont été définies par le Bureau: fournir des informations et des documents, veiller à ce que chaque groupe puisse participer d'une manière optimale à la formulation des avis, assurer une meilleure communication (médias, enseignement), suivre la mise en œuvre des avis par l'autorité.

Enfin, au début de cette année, le secrétariat a déménagé vers des locaux plus spacieux et mieux aménagés pour répondre à ses besoins (salles de réunions e.a.). Une nouvelle infrastructure informatique a été mise en place. Tout cela a bien entendu occasionné, jusqu'à fin février, un gros surcroît de travail pour tous les membres du secrétariat.

### **2.8.2. Composition**

Le secrétariat se compose, depuis le début de l'année 1999, de:  
Jan De Smedt, secrétaire permanent (NL), licencié en sociologie;  
Catherine Mertens, secrétaire permanente (FR), licenciée en biologie;  
Gloria Kervyn, collaboratrice scientifique (FR), docteur en chimie;  
Stefanie Hugelier, collaboratrice scientifique (NL), licenciée en droit;  
Marc Depoortere, collaborateur scientifique (FR), ingénieur civil physicien, sociologue;  
Johan Pauwels, collaborateur scientifique (NL), licencié en économie;  
Ingrid Emmerly, secrétaire de direction (NL);  
Jean-Pierre Peetermans, comptable (NL).



### 3. Rapport financier

Le budget du Conseil en 1999 est toujours de 7,8 millions de FB. Ce budget est constitué par une dotation à charge du budget fédéral, imputée, à parts égales, sur les crédits du ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, sur les crédits des services du Premier Ministre (Politique scientifique) et sur les crédits de la Coopération au Développement. La gestion en est centralisée par le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement.

Les membres du personnel du secrétariat émargent directement aux budgets des trois départements de tutelle.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des dépenses pour l'année 1999. Vous constaterez que les crédits de cette année ont été totalement utilisés. Le secrétaire d'Etat au développement durable, Mr Deleuze, a annoncé à la fin de cette année que des crédits supplémentaires seraient alloués au fonctionnement du Conseil en 2000. En effet, si le Conseil veut faire face à l'accroissement de ses tâches (avis, journées d'étude, renforcement de la capacité des membres, participation à des réunions internationales), il est indispensable que ses moyens soient augmentés.

	dépenses	budget	budget.-dép.
<b>A. Fonctionnement</b>			
<b>1. Rémunérations</b>			
1.1. Jetons de présence et rémunérations	900.000	900.000	0
1.2. Participation conférences	300.000	350.000	+50.000
1.3. Frais de transport	87.000	50.000	-37.000
1.4. Rémunération experts GT	120.000	250.000	+130.000
<b>Total 1</b>	<b>1.407.000</b>	<b>1.550.000</b>	<b>+143.000</b>
<b>2. Paiement marchandises et services</b>			
<b>2.1. Locaux et matériel</b>			
2.1.1. Déménagement	85.000	85.000	0
2.1.2. Entretien locaux	340.000	340.000	0
2.1.3. Charges locatives (eau, électricité...)	260.000	400.000	+140.000
2.1.4. Impôt foncier	175.000	175.000	0
2.1.5. Frais aménagement locaux (stores...)	215.000	215.000	0
2.1.6. Contrats (extincteurs, hygiène)	100.000	70.000	-30.000
2.1.7. Entretien et réparation matériel (photocop, ordin., fax)	70.000	120.000	+50.000
2.1.8. Cafétéria, réceptions...	100.000	80.000	-20.000
2.1.9. Entretien plantes	0	10.000	+10.000
<b>2.2. Frais de bureau</b>			
2.2.1. Fournitures	198.000	80.000	-118.000
2.2.2. Frais de port	150.000	150.000	0
2.2.3. Papier	47.000	100.000	+53.000
2.2.4. Impression papier, enveloppes...	186.000	350.000	+164.000
2.2.5. Frais d'installation (câblage tél, fax)	65.000	65.000	0
2.2.6. Tél, fax, Internet, abonnements	415.000	300.000	-115.000



	dépenses	budget	budg.-dép.
<b>2.3. Publication et publicité</b>			
2.3.1. Achat livres, publications, journaux	102.000	160.000	+58.000
2.3.2. Impression avis et rapports	168.000	100.000	-68.000
2.3.3. Newsletter	190.000	250.000	+60.000
2.3.4. Organisation 2 journées d'étude	823.000	1.500.000	+677.000
<b>Total 2</b>	<b>3.689.000</b>	<b>4.550.000</b>	<b>+861.000</b>
<b>3. Paiement à des tiers</b>			
3.1. Etudes	960.000	0	-960.000
3.2. Traductions	625.000	600.000	-25.000
<b>Total 3</b>	<b>1.585.000</b>	<b>600.000</b>	<b>-985.000</b>
<b>4. Informatique</b>			
Maintenance, réparations	100.000	100.000	0
<b>Total A=1+2+3+4</b>	<b>6.781.000</b>	<b>6.800.000</b>	<b>+19.000</b>
<b>B. Investissements</b>			
<b>5. Frais d'investissements</b>			
5.1. Meubles de bureau	320.000	320.000	0
5.2. Rayonnages cave, chariot	30.000	30.000	0
5.3. Lampes	50.000	40.000	-10.000
5.4. Matériel kitchenette	0	10.000	+10.000
<b>Total 5</b>	<b>400.00</b>	<b>400.000</b>	<b>0</b>
<b>6. Investissements informatique</b>			
Achat matériel informatique + logiciels	600.000	600.000	0
<b>Total B=5+6</b>	<b>1.000.000</b>	<b>1.000.000</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>7.781.000</b>	<b>7.800.000</b>	<b>+19.000</b>



## Annexes

### Annexe 1. Présences lors des assemblées générales

#### Membres ayant voix délibérative

P = présent, E = excusé, A = absent et non-excusé, ... = membre pas désigné					
	23/02	20/04	15/06	19/10	14/12
<b>Président et vice-présidents</b>					
Rombouts Theo	P	P	P	P	P
Panneels Anne	P	P	E	P	E
Gysels Jos	P	E	P	P	P
De Cordier Luc	P	E	E	E	P
<b>ONG / Environnement</b>					
Lejeune Geert	P	P	E	E	E
Miller Jacqueline	A	A	A	P	P
Poppe Marcel	P	P	E	P	P
Simonis Claude	A	P	P	P	P
Turf Jan	A	A	E	A	A
Zaccaï Edwin / Snoy Thérèse	P	P	P	P	P
<b>ONG / Développement</b>					
Garcia Ocampo / Quintana / Englebienne	P	P	A	P	A
Paredis Erik	P	P	P	P	P
Pepin Philippe / Weerts Dominique	A	A	A	P	A
Poznanski Marek	A	P	P	P	P
Schellens Melanie / Verleyen Han	P	P	P	...	P
Vanden Berghe Bogdan	A	A	A	P	P
<b>ONG / Consommateurs</b>					
Rousseau Catherine	A	A	P	P	P
Van Cappellen Paul	A	A	A	E	A
<b>Organisations des travailleurs</b>					
Deherder Ingrid	P	P	E	P	P
Kerkhofs Joris	E	P	A	P	P
Lamas Rafael	P	P	P	P	A
Mélon Pierre / ...	E	E	P	...	...
Slabbinck Lut	P	E	E	P	P
Van Evercooren Dirk	P	E	P	P	A





P = présent, E = excusé, A = absent et non-excusé, ... = membre pas désigné					
	23/02	20/04	15/06	19/10	14/12
<b>Organisations des employeurs</b>					
Beyers Fons	P	P	P	P	P
Callewaert Philippe / Deurinck Luk	A	A	P	P	P
Jacobs Jean-Pierre	E	E	P	P	A
Klein Claude	P	E	P	P	P
Latteur Hugues / Chaput Isabelle	P	P	P	...	P
Van Havere Katleen	A	A	A	E	E
<b>Producteurs d'énergie</b>					
Delanaye Jean-Noël	P	E	E	P	E
Vanthemsche Françoise	P	E	P	E	P
<b>Monde scientifique</b>					
Demoulin Vincent	P	E	P	P	P
Lavrysen Luc	P	P	P	P	P
Pallemaerts Marc / ...	A	A	A	...	...
van Ypersele de Strihou Jean-Pascal	P	P	P	P	P
Verschure Han	P	P	P	P	P
... / Zaccaï Edwin	...	...	P	E	E

### Observateurs

P = présent, E = excusé, A = absent et non-excusé, ... = membre pas désigné					
	23/02	20/04	15/06	19/10	14/12
<b>Gouvernement fédéral</b>					
Gouvernement Dehaene (jusqu'au 11 juillet 1999)					
Becquaert Henk	A	A	A		
Bocken Hubert	E	E	A		
Bossu Peter	A	E	A		
De Cuyper Xavier	E	E	E		
Demeyere Frank	P	P	E		
Gillet Martine	A	E	A		
Lievens Tomas / Timmermans Luc	P	P	E		
Luyckx Agnès	A	P	E		
Martens Fabienne	A	A	A		
Roorijck Michel	A	A	A		
Tielemans Pierre	E	P	E		
Valenduc Christian / Baveye Jacques	A	P	P		
Van Hamme Luc	A	A	A		
Vanhove Gust	A	A	A		
van Overbeke Jean	A	A	P		
van Ypersele de Strihou Patrick	A	A	A		
...	...	...	...		



P = présent, E = excusé, A = absent et non-excusé, ... = membre pas désigné					
	23/02	20/04	15/06	19/10	14/12
<b>Gouvernement Verhofstadt (à partir du 12 juillet 1999)</b>					
Bacquelaine Myriam				P	P
Brassinne de La Buisnière Jacques				E	A
De Laporte Jozef				A	E
Demeyere Frank				P	P
Drogart Paul				P	P
François Wim				P	A
Ghekiere Dany				P	A
Martin Peter / Timbremont Hans				P	P
Monseu Claude				A	A
Pallemaerts Marc				P	P
Pittevils Ivan				P	A
Smets Laurence				P	P
Van der Auwera Cathy				P	A
Verleye Inès				P	P
...				...	...
...				...	...
...				...	...
...				...	...
<b>Gouvernement des régions et communautés</b>					
Cartuyvels Pierre	A	P	A		
De Wel Herman	P	P	P		
Didion Florence	A	A	A		
Fauconnier Marie-Pierre	A	A	A		
Kremer Georg	E	A	A		
Van Snick Paul	P	E	P		
<b>Après les élections de juin 1999</b>					
Dejonghe Joseph				P	P
Didion Florence				A	A
Gob André				A	P
Sérusiaux Emmanuel				A	P
...				...	...
...				...	...
<b>Conseillers scientifiques</b>					
Laitat Eric	E	E	E	E	E
Marysse Stefaan / ...	P	A	E	...	...
Mormont Marc	A	A	E	P	A
Van Assche Jo / Bruyninckx Hans	A	...	...	E	A
<b>Autres observateurs</b>					
Carlino Pino	...	...	...	A	A
Cortebeek Luc	A	A	A	A	A
Franzen Chr.	A	A	A	A	A
Gillet Roland	A	A	A	A	A
Henri Bernard	A	A	A	P	A
Labbar J.	A	A	A	A	A



P = présent, E = excusé, A = absent et non-excusé, ... = membre pas désigné					
	23/02	20/04	15/06	19/10	14/12
Smitz Joseph-Simon	A	A	A	E	P
Tollet Robert	A	A	A	A	A
Van Den Put J. / De Bauw P.-E.	P	P	E	P	P
Verheeke Jan	P	A	E	E	A
Verschooten Jan	A	E	P	P	P

**Liste des membres du Conseil, avec mention de l'organisation ou de l'institution à laquelle ils appartiennent**

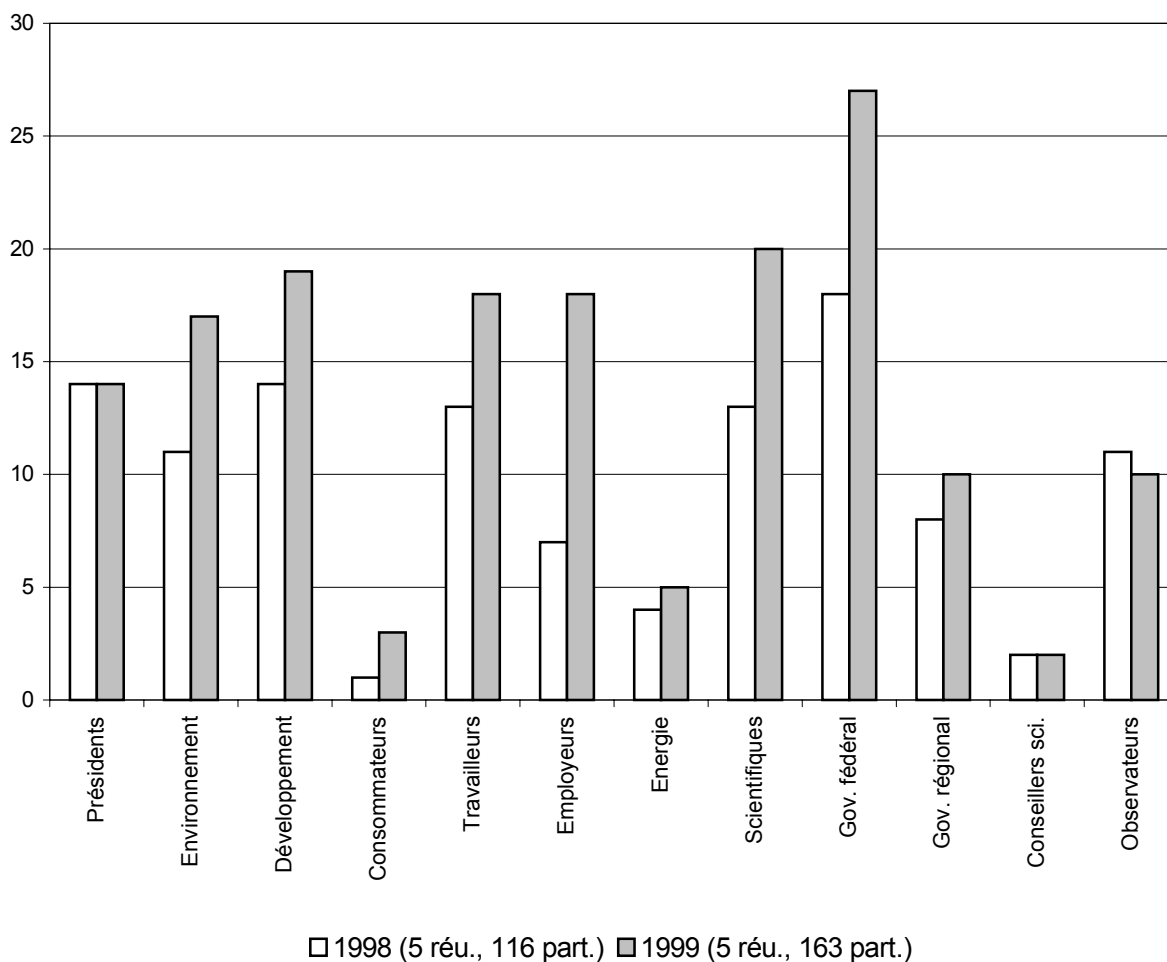
Mme Myriam Bacquelaine, représentante du Secrétaire d'Etat à la Coop. Développement  
M. Jacques Baveye, représentant du Ministre des Finances (Gouvernement-Dehaene)  
Dhr Henk Becquaert, représentant du Ministre de la Santé publique (Gouv. - Dehaene)  
Dhr Fons Beyers, Boerenbond  
Prof. Hubert Bocken, représentant du Ministre de la Justice (Gouvernement-Dehaene)  
Dhr Peter Bossu, représentant du Ministre des Affaires étrangères (Gouv. - Dehaene)  
M. Jacques Brassinne de La Buisserie, représentant du Ministre de l'Intérieur  
Dhr Hans Bruyninckx, Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven  
M. Philippe Callewaert, Fédération Pétrolière Belge  
M. Pino Carlino, Conseil Économique et Social de la Région Wallonne, CESRW  
M. Pierre Cartuyvels, représentant du Ministre de l'Environnement - Gouvernement Wallon  
Mme Isabelle Chaput, Fédération des Entreprises de Belgique, FEB  
Dhr Luc Cortebeek, Sociaal Economische Raad van Vlaanderen  
M. P.-E. De Bauw, Conseiller du Prince Philippe  
M. Luc De Cordier, Union Wallonne des Entreprises, UWE  
M. Xavier De Cuyper, représentant du Ministre de l'Agriculture (Gouvernement-Dehaene)  
Dhr Jozef De Laporte, représentant du Ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes  
Dhr Herman De Wel, Aminal  
Mevr. Ingrid Deherder, Algemene Centrale der Liberale Vakbonden van België, ACLVB  
Dhr Joseph Dejonghe, Deutschsprachige Gemeinschaft  
M. Jean-Noël Delanaye, Société Coopérative de Production d'Electricité, SPE  
Dhr Frank Demeyere, représentant du Ministre de la Politique scientifique (Gouvernement-Dehaene)  
Dhr Frank Demeyere, représentant du Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique  
Profes. Vincent Demoulin, Université de Liège, ULg  
Dhr Luk Deurinck, Belgische Petroleum Federatie, BPF  
Mme Florence Didion, Région de Bruxelles-Capitale  
M. Paul Drogart, représentant du Ministre de la Fonction publique  
Mme Sophie Englebienne, Oxfam-Solidarité  
M. Marie-Pierre Fauconnier, Communauté française  
Dhr Wim François, représentant du Ministre de la Justice  
Dhr Chr. Franzen, Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest  
Mme Luz Estella Garcia Ocampo, Maison de l'Amérique Latine  
Dhr Dany Ghekiere, représentant du Ministre des Affaires étrangères  
Mme Martine Gillet, représentante du Ministre de l'Emploi et du Travail (Gouv.- Dehaene)  
M. Roland Gillet, Conseil de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale  
M. André Gob, Communauté française  
Dhr Jos Gysels, De Wielewaal  
M. Bernard Henri, Comité National pour l'Energie  
M. Jean-Pierre Jacobs, Groupement de la Sidérurgie  
Dhr Joris Kerkhofs, Algemeen Christelijk Vakverbond van België, ACV  
Dhr Claude Klein, Federatie van de Chemische Industrie van België, Fedichem  
M. Georg Kremer, Deutschsprachige Gemeinschaft  
M. J. Labbar, Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale  
M. Eric Laitat, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, FUSAGx  
M. Rafael Lamas, Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB  
M. Hugues Latteur, Fédération des Entreprises de Belgique, FEB  
Prof. Luc Lavrysen, Universiteit Gent, UG  
Dhr Geert Lejeune, World Wide Fund for Nature - Belgium, WWF  
Dhr Tomas Lievens, représentant du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement (Gouvernement-Dehaene)  
Mevr. Agnès Luyckx, représentante du Ministre des Finances (Gouvernement-Dehaene)  
Mevr. Fabienne Martens, représentante du Ministre de l'Environnement (Gouv. - Dehaene)



M. Peter Martin, représentant du Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur  
Prof. Stefaan Marysse, Universitaire Faculteiten St. Ignatius Antwerpen, UFSIA  
M. Pierre Mélon, Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC  
Mme Jacqueline Miller, Bureau Européen de l'Environnement, BEE  
M. Claude Monseu, représentant du Ministre des Finances  
Prof. Marc Mormont, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, FUL  
Dhr Marc Pallemarts, Vrije Universiteit Brussel, VUB  
Dhr Marc Pallemarts, représentant du Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Dév. durable  
Mme Anne Panneels, Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB  
Dhr Erik Paredis, Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO  
M. Philippe Pepin, Centre National de Coopération au Développement, CNCD  
Dhr Ivan Pittevels, représentant du Premier Ministre  
Dhr Marcel Poppe, Bond Beter Leefmilieu, BBL  
M. Marek Poznanski, Collectif Stratégies Alimentaires, CSA  
Mme Edilma Quintana, Centre National de Coopération au Développement, CNCD  
Dhr Theo Rombouts, Koepel van christelijke werknemersorganisaties in Vlaanderen, ACW  
Dhr Michel Roorijck, représentant du Ministre de la Fonction publique (Gouv. - Dehaene)  
Mme Catherine Rousseau, Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, CRIOC  
Mevr. Melanie Schellens, Nationaal Centrum voor Ontwikkelingssamenwerking, NCOS  
M. Emmanuel Sérusiaux, Région wallonne  
M. Claude Simonis, Inter-Environnement Bruxelles, IEB  
Mevr. Lut Slabbinck, Algemeen Christelijk Vakverbond van België, ACV  
Mme Laurence Smets, représentante du Ministre de la Défense  
M. Joseph-Simon Smitz, Conseil Wallon de l'Env. pour le Dévelop. Durable, CWEDD  
Mme Thérèse Snoy, Inter-Environnement Wallonie, IEW  
M. Pierre Tielemans, représentant du Ministre des Communications (Gouv. - Dehaene)  
Dhr Hans Timbremont, représentant du Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur  
M. Luc Timmermans, représentant du Ministre des Communications (Gouv. - Dehaene)  
M. Robert Tollet, Conseil Central de l'Economie, CCE  
Dhr Jan Turf, Greenpeace Belgium  
M. Christian Valenduc, représentant du Ministre des Finances (Gouvernement-Dehaene)  
Dhr Jo Van Assche, Centrum Duurzame Ontwikkeling, Universiteit Gent  
Dhr Paul Van Cappellen, Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties  
Dhr J., Van Den Put, Conseiller du Prince Philippe  
Mevr. Cathy Van der Auwera, représentante du Ministre du Budget  
Dhr Dirk Van Evercooren, Algemeen Belgisch Vakverbond, ABVV  
Dhr Luc Van Hamme, représentant du Ministre de l'Emploi et du Travail (Gouv. - Dehaene)  
Mevr. Katleen Van Havere, NCMV, de Organisatie voor Zelfstandige Ondernemers  
M. Jean van Overbeke, représentant du Premier Ministre (Gouvernement Dehaene)  
Dhr Paul Van Snick, Departement Algemene Zaken en Financiën - Vlaamse Regering  
Prof. Jean-Pascal van Ypersele de Strihou, Université Catholique de Louvain, UCL  
M. Patrick van Ypersele de Strihou, représentant du Ministre de la Défense nationale (Gouvernement-Dehaene)  
Dhr Bogdan Vanden Berghe, Commissie Rechtvaardigheid en Vrede, CRV  
Dhr Gust Vanhove, représentant du Ministre des Affaires étrangères (Gouv.- Dehaene)  
Mevr. Françoise Vanthemsche, Electrabel  
Dhr Jan Verheeke, Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen, MiNa-raad  
Mevr. Inès Verleye, représentante du Ministre de la Santé publique et de l'Environ.  
Mevr. Han Verleyen, Nationaal Centrum voor Ontwikkelingssamenwerking, NCOS  
Dhr Jan Verschooten, Federaal Planbureau  
Prof. Han Verschure, Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven  
M. Dominique Weerts, Centre National de Coopération au Développement, CNCD  
M. Edwin Zaccai, Université Libre de Bruxelles, ULB



**Présences lors des Assemblées Générales  
- comparaison 1999 avec 1998 -  
(total de participants par catégorie)**





## Annexe 2. Nombre de réunions et de participants aux groupes de travail

### Les sept groupes de travail du Conseil

EC = Energie et climat

BF = Biodiversité et forêts

NP Normes de produits

SE =Aspects socio-économiques du développement durable

RI = Relations internationales

PF = Plan fédéral

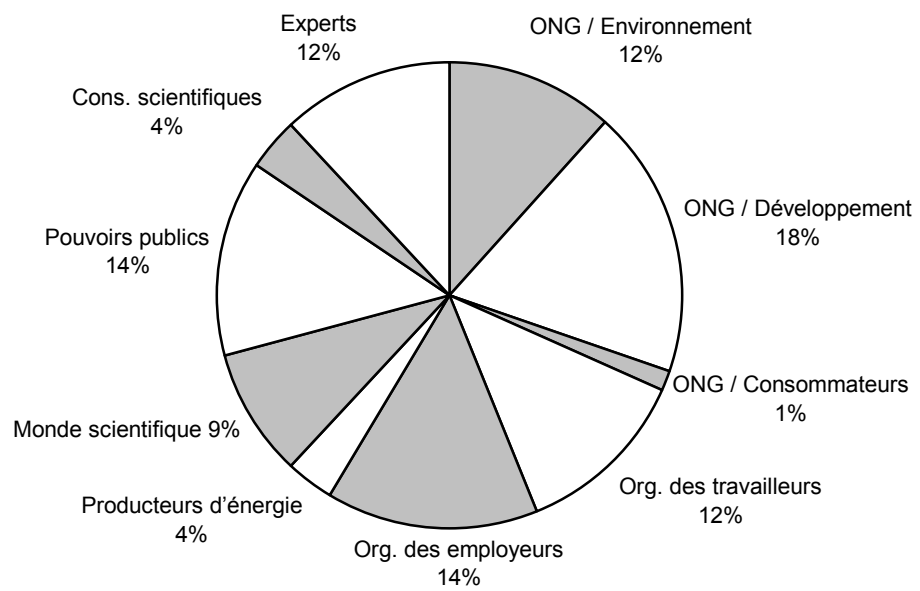
RS = Recherche scientifique

	EC	BF	NP	SE	RI	PF	RS	TOTAL	Par réun.
<b>Réunions</b>	16	5	8	9	11	3	7	<b>59</b>	
<b>Membres ayant voix délibérative (et leurs remplaçants)</b>									
ONG / Environnement	21	12	7	8	13	6	7	<b>74</b>	<b>1,3</b>
ONG / Développement	24	8	8	12	45	5	14	<b>116</b>	<b>2,0</b>
ONG / Consommateurs (*)	0	0	0	7	0	1	0	<b>8</b>	<b>0,1</b>
Organisations des travailleurs	35	0	6	12	13	8	4	<b>78</b>	<b>1,3</b>
Organisations des employeurs	56	5	7	7	9	3	4	<b>91</b>	<b>1,5</b>
Producteurs d'énergie (*)	21	0	0	0	0	0	1	<b>22</b>	<b>0,4</b>
Monde scientifique	16	5	10	0	4	5	15	<b>55</b>	<b>0,9</b>
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>30</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>84</b>	<b>28</b>	<b>45</b>	<b>444</b>	<b>7,5</b>
<b>Autres participants</b>									
Pouvoirs publics	32	2	7	9	13	17	6	<b>86</b>	<b>1,5</b>
Conseillers scientifiques	6	0	0	8	7	1	0	<b>22</b>	<b>0,4</b>
Experts	30	4	13	12	7	1	8	<b>75</b>	<b>1,3</b>
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>183</b>	<b>3,1</b>
<b>Total global</b>	<b>241</b>	<b>36</b>	<b>58</b>	<b>75</b>	<b>111</b>	<b>47</b>	<b>59</b>	<b>627</b>	<b>10,6</b>
<b>Par réunion</b>	<b>15,1</b>	<b>7,2</b>	<b>7,3</b>	<b>8,3</b>	<b>10,1</b>	<b>15,7</b>	<b>8,4</b>	<b>10,6</b>	

(\*) Groupes qui ont deux représentants dans le Conseil, les autres groupes ayant voix délibérative ont six représentants.



### Participants aux groupes de travail (59 réunions) selon la catégorie de participants

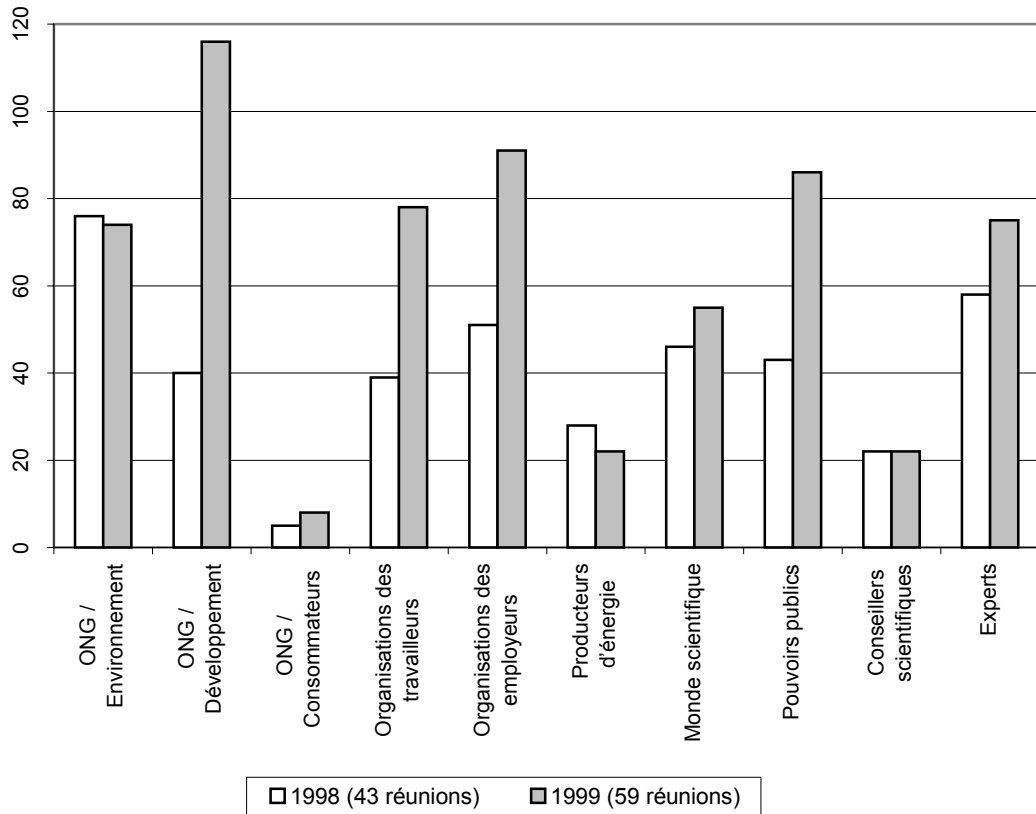






**Participation aux groupes de travail  
comparaison 1999 avec 1998  
selon les catégories de participants**

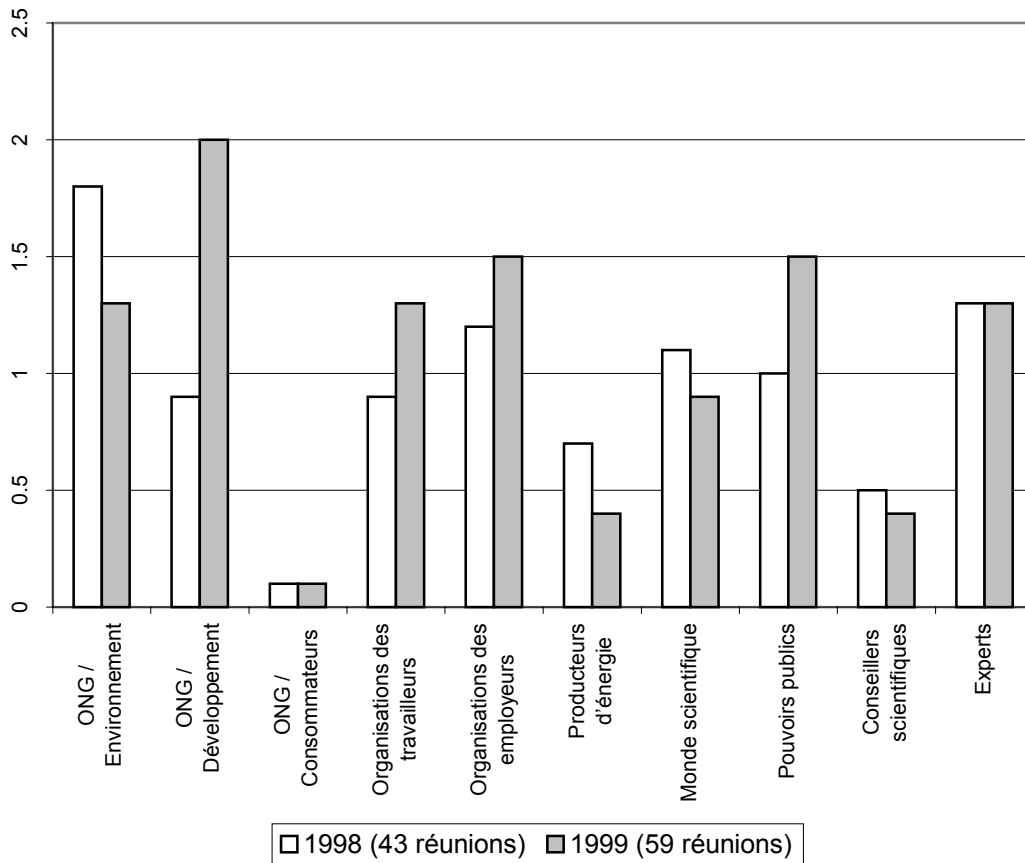
**nombre total**





## Participation aux groupes de travail comparaison 1999 avec 1998 selon les catégories de participants

nombre total par réunion





### Annexe 3. Liste des avis 1999

1. **Avis sur la mise en oeuvre en Belgique de la Convention sur la diversité biologique** – 23 février – d'initiative.
2. **Avis concernant un accord multilatéral sur l'investissement** – 23 février – demandé par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et des Télécommunications, chargé du Commerce extérieur, M. Elio Di Rupo.
3. **Avis sur le projet d'AR portant fixation de normes de produits pour les emballages** – 23 février – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters.
4. **Avis concernant le projet d'AR modifiant l'AR du 5 octobre 1998 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses** – 20 avril – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters.
5. **Mémoire au nouveau gouvernement fédéral** – 15 juin.
6. **Deuxième avis substances et préparations dangereuses** – 15 juin – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters.
7. **Avis concernant un projet d'AR modifiant l'AR du 24 mai 1982 réglementant la mise sur le marché de substances pouvant être dangereuses pour l'homme ou son environnement** – 30 juin – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters.
8. **Avis concernant le projet d'AR portant sur l'interdiction de mise sur le marché de certains produits contenant des paraffines chlorées à chaîne moléculaire courte** – 19 octobre – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters et transmis à son successeur, le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
9. **Avis concernant le projet d'AR relatif au bruit aérien émis par les appareils domestiques** – 19 octobre – demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
10. **Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto** – 19 octobre – d'initiative.
11. **Avis sur la fiscalité dans le cadre de la politique climatique** – 19 octobre – d'initiative.
12. **Avis piles et accumulateurs** – 14 décembre – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters et transmis à son successeur, le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
13. **Avis sur un projet d'AR concernant la mise sur le marché des produits biocides** – 14 décembre – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters et transmis à son successeur, le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
14. **Avis composés organiques volatils à partir d'essence** – 14 décembre – demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
15. **Avis essence et diesel** – 14 décembre – demandé par le Ministre de la Mobilité et des Transports, Mme Isabelle Durant, et le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, M. Olivier Deleuze.



## **Annexe 4. Réunions externes**

### **Environnement et emploi (1999-01-25)**

Séminaire / Commission Européenne et le Institut Royal pour la Gestion durable des ressources naturelles et la promotion des Technologies propres (IRGT) / Bruxelles

### **Le principe de précaution : comment le définir, comment le faire appliquer? (1999-01-27)**

Séminaire 2 / Université Libre de Bruxelles, Centre d'Etudes du Développement Durable et Centre de Recherches Interdisciplinaires en Bioéthique / Bruxelles

### **In depth review of the Belgium's Second National Communication (1999-02-02)**

Réunion / Bruxelles

### **Participation et action pour un développement durable (1999-02-04)**

Journée d'étude / Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) / Bruxelles

### **Cinquième réunion de coordination pour la CSD VII (1999-02-09)**

Ministère des Affaires Etrangères / Bruxelles

### **Prévention de problèmes de l'environnement (1999-02-10)**

Conférence / Open University / Gent

### **Perspectief voor de toekomst: praktijkonderzoek naar energie-extensieve leefstijlen (1999-03-02)**

Symposium / Ministerie van VROM i.s.m. NCDO / Nederland

### **Transgenic crops and the european market (1999-03-16)**

Workshop / The Open University, Centre for technology Strategy / Bruxelles

### **Le principe de précaution, approche juridique : peut-on être précautionneux par décret? (1999-03-19)**

Séminaire 3 / Université Libre de Bruxelles, Centre d'Etudes du Développement Durable et Centre de Recherches Interdisciplinaires en Bioéthique / Bruxelles

### **Global Agricultural Research for Development : how can Europe respond (1999-03-24)**

Université Catholique de Louvain / Louvain-La-Neuve

### **Communication and Internet Seminar (1999-04-16)**

Séminaire / Focal point for European Environmental Advisory Councils / Den Haag

### **UN - Commission on Sustainable Development (CSD) (1999-04-19/23)**

Réunion annuelle / New York

### **From the MAI to the Millennium Round (1999-04-27/28)**

Conférence internationale / Les Verts dans le Parlement Européen / Bruxelles

### **La Loi du 21 décembre 1998 concernant les normes de produits (1999-04-28)**

Journée d'étude/ Association Belge pour le Droit de l'Environnement / Bruxelles

### **Conseil Fédéral de la Politique Scientifique (1999-04-29)**

Réunion d'inauguration / Bruxelles

### **Observatoire de la Consommation Durable (1999-04-29)**

Matinée portes ouvertes / Bruxelles

### **Groupe de direction « Biodiversité » (1999-05-27)**

Institut des Sciences Naturelles de Belgique / Bruxelles



**Le commerce éthique pour une mondialisation du progrès social (1999-05-27)**

Lille, France

**Certains aspects des modes de consommation et de production durable vu à travers le rôle des entreprises et des ménages : les technologies, l'aménagement du territoire et le transport ( 1999-06-01)**

Journée d'étude / Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (SSTC) / Bruxelles

**Le label écologique européen en Belgique, un soutien aux modes de consommation et de production durable (1999-06-02)**

Journée d'étude / Bruxelles

**Eco-stratégies - compétitivité : Eco 1999 (1999-06-7/9)**

Congrès International / Paris

**Vragen bij de uitgangspunten van de sneuveltekst "Transgene Planten" (1999-09-09)**

Werkgroep Genetisch Gewijzigde Organismen, Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten

**Développement urbain durable et quartiers en crise (1999-10-29)**

Journée d'étude / Scientific Committee on Problems of the Environment et l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique / Bruxelles

**Dix voitures au lieu d'une (1999-10-29)**

Colloque international / Espaces Mobilités et Inter-Environnement Bruxelles / Bruxelles

**Durabilité 21 ( 1999-11-05)**

Conférence International / Helsinki

**La Belgique et le défi de la biodiversité "La mise en œuvre de la Convention de Rio sur la diversité biologique en Belgique" (1999-11-17)**

Colloque / Association universitaire pour l'Environnement (AUE) et l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique / Bruxelles

**Présentation au Sénat de Belgique des deux avis du Conseil sur la politique de prévention des changements climatiques (1999-11-23)**

**Développement Durable. A la recherche d'un dialogue durable entre science et politique (1999-11-24/25)**

Symposium / Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (SSTC) / Bruxelles

**Developing Countries facing Global Warming: Kyoto 1997 and Beyond (1999-11-29)**

Colloque international / Académie Royale des Sciences d'Outremer / Bruxelles

**Sustainable Development (1999-11-30/12-03)**

Workshop / International non-ferrous metals Study Group / London

**"Energy Taxes in the EU, the Monti-Directive and its perspectives" ((1999-12-01)**

Conférence / Heinrich Boell Foundation, Friedrich Ebert Stiftung, Friends of the Earth Europe et European Trade Union Confederation / Bruxelles

**Le courant vert en Belgique, vers la transparence et l'efficacité (1999-12-07)**

Atelier / 3E / Bruxelles

**Les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la conversion d'énergie, une analyse du cycle de vie (1999-12-09/10)**

Journée d'étude / Technologisch Instituut, Koninklijke Vlaamse Ingenieursvereniging, Société royale belge des électriciens / Bruxelles